

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE, DE RURALITÉ ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire LOUE LISON

ENTRE

La Communauté de communes Loue Lison

Représenté par Monsieur Jean-Claude GRENIER, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 29 juin 2021,

Ci-après désigné par la Communauté de communes,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Jean-François COLOMBET, Préfet du Doubs,

Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Table des matières

Préambule	3
Article 1 - Objet du contrat.....	3
1.1. Les objectifs du contrat	3
1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours	4
1.1.1. L'histoire de la Communauté de communes Loue Lison.....	4
1.1.2. Un territoire attractif et dynamique.....	5
1.1.3. Un territoire en transition	10
1.1.4. Un territoire au service de sa population.....	14
1.1.5. Un territoire solidaire et mutualisé	18
Article 2 – Ambition du territoire Loue Lison	20
Article 3 – Les orientations stratégiques	21
Article 4 – Le Plan d'action	22
4.1. Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat.....	22
4.2. Validation des actions	23
4.3. Projets et actions en maturation.....	23
4.4. Les actions de coopération interterritoriale.....	24
Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie.....	24
Article 6 - Engagements des partenaires.....	24
6.1. Dispositions générales concernant les financements	24
6.2. Le territoire signataire.....	25
6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics	25
6.4. Maquette financière	26
Article 7 – Gouvernance du CRTE	27
7.1. Les instances de pilotage	27
7.2. Les instances techniques.....	27
7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets.....	28
Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE.....	28
Article 9 - Résultats attendus du CRTE	29
Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE	30
Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE	30
Article 12 - Résiliation du CRTE.....	30
Article 13 – Traitement des litiges.....	30

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat conclu avec les Régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, avec la mise en place de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

1.1. Les objectifs du contrat

Les Contrats de Relance, de Ruralité et de Transition Écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Loue Lison autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants de l'État au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emploi, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens

des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la Communauté de communes Loue Lison et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

1.1.1. L'histoire de la Communauté de communes Loue Lison

Les lois NOTRe et MAPTAM ont bouleversé l'organisation territoriale des collectivités. En effet, dans un souci de rationalisation des compétences et des moyens, l'Etat a demandé la révision du schéma départemental de coopération intercommunale.

De ce fait en 2017, trois anciens EPCI ont fusionnées : les Communautés de communes d'Amancey Loue Lison, du Canton de Quingey et du Pays d'Ornans, ainsi que deux autres communes (Abbans-Dessous et Abbans-Dessus). Le périmètre qui a été retenu pour constituer une nouvelle communauté est celui du Pays Loue Lison. Dès le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Loue Lison est née.

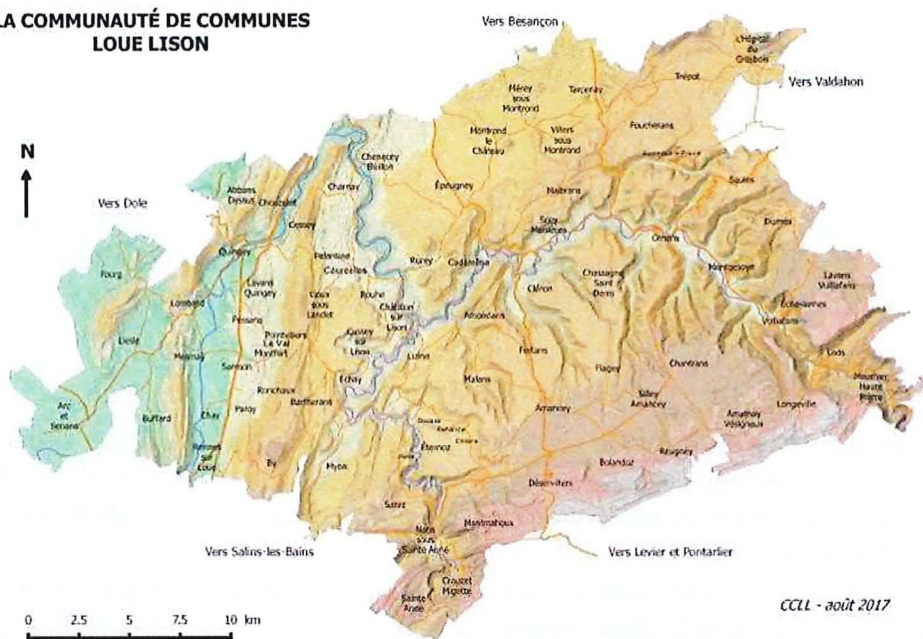
Le nom choisi pour la collectivité provient des deux cours d'eau qui traversent le territoire et qui ont façonné ce paysage typique.

Aujourd'hui, la collectivité compte 72 communes réparties sur 667 km². Ce territoire XXL est structuré par plusieurs centralités, combinées à des pôles d'attraction extraterritoriaux : Besançon, Pontarlier et Salins-les-Bains notamment.

Le territoire Loue Lison doit compter sur plusieurs équilibres liés aux grandes thématiques de son action : l'aménagement de l'espace avec la prise en compte des fragilités de son cadre naturel, les pressions liées au foncier agricole et forestier, le développement économique ainsi que les activités humaines avec les déplacements, l'accès aux services ou encore le tourisme et les loisirs.

Ce jeune EPCI souhaite développer un projet de mandat répondant avec cohérence aux multiples facettes de ses espaces, en installant une action coordonnée à l'échelle du nouveau périmètre de son action, tout en tenant compte des évolutions législatives qui s'imposent aux collectivités. Ce projet répondra aussi aux ambitions posées par les acteurs du territoire à travers les engagements pris, en particulier en matière de transition écologique et énergétique, ainsi que de développement économique.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOUE LISON



1.1.2. Un territoire attractif et dynamique

Démographie

Le territoire Loue Lison compte environ 26 945 habitants (population DGF au 1^{er} janvier 2020, SDAN) pour une superficie de 667 km². Cette grande taille et sa faible densité sont caractéristiques d'un territoire dit rural.

La répartition de la population est contrastée. En effet, elle coïncide avec les grands ensembles du territoire : des zones plus denses dans les vallées, des reliefs moins peuplés, les plateaux dans l'entre deux.

Ce contraste peut s'expliquer par la forte empreinte de l'attractivité bisontine qui donne un territoire rural avec une concentration d'une partie des habitants de la CCCL à proximité de cette couronne périurbaine. De plus, l'autre partie de la population s'organise autour de 4 pôles que sont Ornans, Quingey, Arc-et-Senans, et Amancey.

Ce territoire rural est tout de même marqué par une croissance démographique positive (+0.7%/an), supérieure aux tendances départementales et régionales. Cette croissance est liée à un solde migratoire (départ versus arrivée) et un solde naturel (natalité versus mortalité) positifs.

Malgré une croissance de la démographie, on repère depuis quelques temps un tassement de cette courbe liée au vieillissement de la population. On note une augmentation de 28% des plus de 60 ans entre 2006-2016, soit 1/3 de la population territoriale (près de 6 900 personnes).

Ces caractéristiques démographiques coïncident avec le développement économique du territoire et déterminent le dynamisme des bassins de vie (emplois, services, etc.), et leurs enjeux.

Enjeux :

- Maintenir l'attractivité résidentielle du territoire ;
- Adapter les orientations résidentielles aux particularités des secteurs géographiques.

Economie

Le territoire Loue Lison possède un tissu économique stable et solide. Le taux d'activité est plus fort qu'en région (77,3 % contre 72,1 % en BFC). Sur les 10 700 actifs que compte le territoire, plus de 40% travaillent sur place. De plus, le taux de chômage est nettement plus faible que sur d'autres collectivités (7,7 %, contre 12,3 % en BFC).

L'activité économique s'est historiquement structurée le long de la vallée de la Loue ainsi que le long des axes routiers aux extrémités ouest et est. Cette activité a aujourd'hui tendance à se développer sur les plateaux. Près de 7 000 emplois sont présents sur le territoire, dont 60% sont concentrés sur 4 communes.

Les secteurs d'activité se divisent en 4 catégories :

- Le secteur tertiaire est le premier employeur du territoire que l'on peut diviser en deux catégories : le tertiaire marchand regroupant les commerces, le transport et services divers ; et le tertiaire non-marchand regroupant les administrations publiques, l'enseignement, la santé (environ 500 salariés) et l'action sociale.
- Le secteur industriel représente 1/3 des emplois du territoire avec la présence de cinq employeurs majeurs : Alstom, Guillin, Rivex, Peugeot Saveurs, Perrin. Le territoire bénéficie d'un savoir-faire industriel reconnu et relativement solide du fait de la diversité de ses activités, reposant essentiellement sur des activités traditionnelles (transformation de matériaux : métal, plastique, bois).
- Le secteur agricole, troisième employeur avec notamment la prédominance de la filière lait – comté. La filière bois a également sa part non négligeable en matière d'emploi.
- Le secteur de la construction.

Les activités agricoles, industrielles et de construction sont bien représentées (environ 38%), toutefois moins que les activités tertiaires et de services particulièrement liées au tourisme (activités de pleine nature et patrimoniales).

Le secteur industriel est un axe fort de développement économique et d'attractivité pour ce territoire. En ce sens La CCLL s'est engagée en 2020 dans le programme Territoire d'industrie en partenariat avec l'Etat via l'Agence nationale de cohésion de territoires (ANCT) afin d'apporter des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir.

Enjeux :

- - Conforter les pôles d'emplois majeurs (Ornans-Quingey) tout en maillant le territoire en activité économique ;
- - Prendre en compte la diversité des besoins selon le type d'entreprises (agrandissement, transfert,)
- - Porter une politique active d'accueil des actifs : logements, mobilité

Tourisme

Le territoire par sa diversité paysagère et patrimoniale, propose une offre touristique et de loisirs diversifiés. L'office de tourisme Destination Loue Lison, Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) est le bras armé de la Communauté de communes pour le développement touristique. L'OT, dans sa gouvernance (Comité de Direction) réunit les professionnels du tourisme et les élus locaux.

Au sein de cet établissement, ils ont pour mission la promotion et la valorisation des nombreux atouts du territoire.

- Des sites majeurs :
 - in situ et reconnus mondialement pour certains : Saline Royale (UNESCO), musée Courbet, source du Lison ;
 - à proximité directe du territoire : source de la Loue, Dino-Zoo, gouffre de Poudrey, Saline de Salins-les-Bains ;
- Des secteurs d'attractivité diversifiés : tourisme vert, patrimonial et culturel.
 - Nombreuses itinérances et sites de pleine nature : 55 sentiers de randonnées, GR145, Via Francigena, les sentiers Courbet, 13 sentiers de VTT, 2 via-ferrata, canoë-kayak, etc...
 - Des sites patrimoniaux remarquables : villages de caractère, Castel St Denis.
- Vocation touristique de la Haute vallée de la Loue.
- Un ensemble de traditions et de savoir-faire (7 musées ruraux, filière comté, métiers des arts) ;
- Des événements sportifs et culturels (des trails tels que l'Extrême Loue, la fête des montgolfières, Pow-Wow, ...).
- Des équipements nautiques tels que le Centre aqualudique et touristique de Nautiloue associé à l'éco-camping de la Roche d'Uilly.

Plusieurs constats sur l'offre touristique en matière d'hébergement et de restauration ont été établis.

Sur le territoire Loue Lison, l'offre globale d'hébergements est majoritairement non marchande, avec une prépondérance de résidences secondaires (5 505 lits touristiques) contre 209 hébergements marchands, soit 3 387 lits. Comme à l'échelle régionale, le territoire Loue Lison abrite un parc d'hébergement touristique de moyenne gamme, voire de gamme plus modeste.

- Hôtellerie : 6% de l'offre est non classée – 94% de l'offre est située entre 1 et 3 étoiles
- Meublé de tourisme : 48 % des meublés de tourisme ne sont pas classés. 45 % entre 1 et 3 étoiles
- Chambre d'hôtes : 69 % des chambres d'hôtes ne sont pas labellisées. 15 % de l'offre est 1-2 clés et/ou épis.
- Hôtellerie de plein air : 35 % de l'offre est 3 étoiles. Un seul 4 étoiles, qui représente 25% de la capacité globale du territoire.
- Les hébergements collectifs (gites de groupe, d'étape et de séjour) connaissent également des difficultés notamment concernant certaines mises aux normes (accessibilité, ERP, incendie, ...)

Concernant l'offre de restauration, aucun restaurant étoilé ou gastronomique n'est présent sur le territoire. De plus, l'offre en matière de restauration est centrée sur les plats traditionnels et régionaux.

En résumé, on constate un véritable besoin pour le territoire Loue Lison de faire monter en gamme ses hébergements, afin de répondre aux exigences et attentes des clientèles.

Le territoire Loue Lison est, au niveau départemental, celui où la saisonnalité est la plus marquée (68 % des touristes visitent le territoire de Juin à Septembre en 2019). Cette tendance s'accroît depuis la crise sanitaire avec 83 % de la fréquentation réalisée sur la même période en 2021.

La crise sanitaire a fortement impacté l'activité touristique sur le territoire Loue Lison, modifiant les comportements des clientèles touristiques. Auparavant, le territoire accueillait 25% de clientèles étrangères (principalement d'Allemagne, de Suisse et des Pays-Bas). En 2020-2021, cette tendance chute à 13%.

Toutefois, la clientèle française et de proximité reste bien présente et provient des régions voisines : Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est. A noter : le développement d'une clientèle régionale (Côte d'Or notamment) qui s'accroît ces dernières années (36% de la fréquentation touristique de l'Office de Tourisme en 2021).

La clientèle type venant visiter le territoire sont principalement des couples sans enfants entre 40 et 59 ans, venant pour un court séjour (5 jours max) ou pour des excursions.

Afin d'augmenter la fréquentation touristique sur les ailes de saison et toujours mieux répondre aux attentes des clientèles, il convient de structurer ou conforter nos produits touristiques :

- Le tourisme culturel avec les sites d'exception comme la Saline Royale et les parcours Courbet ;
- Le tourisme « vert », où les activités de pleine nature sont à l'honneur ;
- Le tourisme excursionniste, avec par exemple la combinaison « culture-nature » ;
- Le tourisme micro-aventure ciblé pour un public plus jeune et venant en groupe.

En parallèle de l'action de l'Office de tourisme, la CC Loue Lison souhaite mettre l'accent en priorité sur les activités de pleine nature. En ce sens, deux nouvelles boucles de randonnées ont été identifiées d'intérêt communautaire. Il s'agit de la boucle de la source de la Loue, sentier situé sur deux intercommunalités, CC Loue Lison et CC de Montbenoît, et le sentier des Gabelous qui suit le tracé historique du saumoduc (transport d'eau salée reliant les deux Salines). Sur ces deux sentiers, des investissements vont être réalisés pour sécuriser et baliser les cheminements.

Enjeux :

- Optimiser l'organisation touristique sur le territoire pour gagner en efficacité ;
- Accompagner la qualification de l'offre en s'appuyant dans une démarche écoresponsable ;
- Développer la notoriété et commercialiser la destination de manière innovante ;
- Élargir la saison touristique à l'avant et arrière-saison ;
- Accompagner la montée en gamme des hébergements touristiques ;
- Préserver le patrimoine bâti et naturel d'exception ;
- Intégrer les prescriptions liées au plan de gestion du bien UNESCO ;
- Préserver le patrimoine vernaculaire du territoire ;
- Renforcer l'offre autour des activités de pleine nature et optimiser la mobilité des visiteurs.

Cadre de vie

Comme évoqué dans la répartition de l'activité économique, le secteur tertiaire et de services est bien développé sur le territoire.

En effet, on constate un maillage de service équilibré :

Les pôles principaux (Ornans, Arc-et-Senans, Quingey, Amancey, Vuillafans, Tarcenay) jouent un rôle de proximité important dans l'offre proposée (artisans, petits commerces, écoles, loisirs, services, santé, ...).

Le territoire est relativement bien doté d'équipements publics : écoles, collèges, établissements de santé. De plus, la CCLL a développé trois Espaces France Services (EFS) afin de faciliter les démarches administratives des usagers.

En matière d'offres culturelle et sportive, les habitants peuvent pratiquer un large panel d'activités : Trois écoles de musique sont présentes sur le territoire, des gymnases intercommunaux et communaux sont à disposition des associations sportives. Les habitants peuvent également profiter des équipements touristiques et des activités de pleine nature variées (kayak, escalade, randonnées, VTT, etc...). Par ailleurs, de nombreux événements sont organisés chaque année grâce à un tissu associatif bien développé. L'office de Tourisme a un rôle important de centralisation et de promotion de toutes ces offres de services.

Les secteurs de l'alimentation, des services et de l'hygiène-beauté sont bien représentés, contrairement aux secteurs dits de « gamme supérieure » tels que le cinéma ou des offres de soins spécialisées. En effet, ils ne représentent que 3% des commerces du territoire dont la moitié sont concentrés à Ornans. Pour accéder à ces services plus importants, les habitants doivent se déplacer à l'extérieur du territoire, vers Saône, Valdahon, Saint-Vit, Salins-les-Bains et Levier et pour une gamme beaucoup plus large à Besançon et Pontarlier.

On constate malgré tout que certains secteurs du territoire sont moins équipés en matière de services de proximité. Il s'agit de la moyenne Loue et de la vallée du Lison.

Il est donc essentiel que la CCLL conforte le maillage de ces services ainsi que des équipements autour des bassins de vie, et garantisse leur accessibilité aux secteurs les plus isolés.

Outre l'aspect de services de proximité et l'accessibilité aux équipements culturels et sportifs, le cadre de vie attractif et dynamique peut s'expliquer par les paysages naturels riches et variés qui composent le territoire Loue Lison.

Enjeux :

- Conforter le maillage de services et d'équipements existants ;
- Maintenir l'accès aux équipements et aux services, notamment pour les secteurs les plus isolés.

Habitat

Le parc de logement du territoire de la CCLL augmente de manière dynamique avec quelques disparités territoriales. On note que les communes du plateau à proximité de Besançon ou en direction de Valdahon ont connu une vraie évolution, tandis que les communes du sud du territoire et Ornans ont connu une légère baisse.

Dans ce parc de logement on note une surreprésentation des propriétaires. En effet, $\frac{3}{4}$ des ménages possèdent leur logement. A contrario, le territoire possède une très faible part de locataires HLM (moins de 4%) et une part de locataires privés autour de 23%. Le constat général est une uniformisation du parc de logement qui peut entraîner une baisse d'attractivité pour certains types de ménage (jeunes couples, familles monoparentales, personnes âgées).

Par ailleurs, un autre aspect de l'habitat a été révélé, la taille des logements, trop grande par rapport à la taille des ménages qui ne cesse de diminuer. Il y a donc une nécessité d'adapter les logements pour diversifier l'offre sur le territoire.

En parallèle, on observe un taux de logement vacant raisonnable autour de 8%, identique à la moyenne nationale (Doubs 8,5%). Ce taux permet d'assurer un roulement équilibré entre l'offre et la demande, mais une vigilance doit être portée à une augmentation constante depuis 10 ans. Ce chiffre est tout de même à nuancer avec certaines parties du territoire plus touchées par la vacance (basse vallée de la Loue, plateau d'Amancey).

La majorité des logements non équipés sont des logements anciens ne répondant pas aux besoins des habitants (insalubrité, performances énergétiques insuffisantes, ...). Il y a donc un enjeu fort, en matière d'attractivité, sur la rénovation de ces habitations, permettant ainsi de diversifier notre offre d'habitat.

Les constructions neuves sont quant à elles en baisse depuis plus d'une dizaine d'année. Cette diminution s'explique par différents facteurs, d'une part beaucoup de communes n'ont pas de document d'urbanisme en vigueur et relèvent du Règlement national d'urbanisme, limitant considérablement les droits à construire dans ces collectivités. D'autres part, on constate que de nombreux ménages n'ont ni les moyens d'investir, ni de réhabiliter les logements existants et notamment les vacants.

Concernant la part de l'habitat en résidence secondaire sur le territoire, on relève des fortes disparités. En effet, le plateau de Tarcenay-Foucherans à un taux très faible (4%) de par sa caractéristique résidentielle et du fait de sa proximité à Besançon contrairement aux communes dites « touristiques » situées dans la Haute Vallée de la Loue et du Lison, où le taux de résidence secondaire passe à 20%.

Enjeux :

- Diversifier l'offre de logement sur le territoire (locatifs, logement temporaire, etc...).
- Proposer des moyens pour adapter le parc aux moyens des ménages (locatif, accession maîtrisée, aides à la réhabilitation
- Favoriser l'émergence d'hébergements touristiques de qualité via les résidences secondaires.
- Améliorer la performance énergétique des hébergements touristiques.

1.1.3. Un territoire en transition

Le territoire Loue Lison est reconnu pour ses nombreux atouts environnementaux et patrimoniaux. C'est pourquoi il est primordial de préserver ces ressources remarquables tout en garantissant un développement du territoire de manière maîtrisée.

Pour rappel, l'ancien Pays Loue Lison ainsi que l'ex CC du Canton de Quingey étaient déjà engagés dans une démarche de transition énergétique. Avec ce nouveau périmètre intercommunal, les élus ont souhaité poursuivre cette démarche en réalisant un plan climat air énergie territorial (PCAET).

Ressources naturelles

Le territoire Loue Lison est reconnu pour son fort intérêt écologique. En effet, le territoire de la Communauté de communes prend place en limite Ouest du département du Doubs, à l'interface entre les plateaux du Haut-Doubs, la plaine doloise, et plus généralement les vallées de la Saône et du Doubs. Les reliefs, l'altitude variée allant de 223m à 932m et les nombreux cours d'eaux donnent des perceptions paysagères multiples et créent des ambiances contrastées.

Ainsi, on distingue quatre grandes entités naturelles : 1^{er} et 2^{ème} plateaux, la bordure jurassienne et l'ensemble Loue Lison. Ces entités sont majoritairement forestières, avec des milieux naturels remarquables (milieux humides, falaises, pelouses sèches, ...).

La ressource abondante en bois, permet au territoire d'orienter une partie de sa consommation d'énergie vers les énergies renouvelables.

La ressource en eau est également un élément central, en raison de la présence de cours d'eau importants et des zones humides associées. Cette ressource entraîne également un risque d'inondation fort pour certaines communes construites aux abords des rivières (Ornans, Quingey, ...). Afin de garantir une préservation de cet écosystème et de réduire les éventuels impacts, la collectivité a confié la gestion du grand cycle de l'eau à l'EPAGE du Haut Doubs Haute Loue.

Par cette variété de milieux naturels, le territoire Loue Lison est riche en biodiversité. On compte 25.023 hectares classés en zone Natura 2000, soit 37% du territoire identifiés comme réservoirs de biodiversité. Parmi ces zones Natura 2000, on retrouve des arrêtés de protection de biotopes, des ZNIEFF de type I et II, une réserve naturelle nationale (le Ravin de Valbois) et huit espaces naturels sensibles. Grâce à ces espaces protégés, le territoire Loue Lison recense plus de 100 espèces et habitats d'intérêt communautaire à l'échelle européenne.

Il est donc primordial pour le territoire de préserver et maintenir les espaces d'intérêt écologique et leurs fonctionnalités en maîtrisant notamment le développement urbain et en diminuant l'impact environnemental du développement des activités humaines.

Enjeux :

- Connaître et préserver la ressource en eau sur le territoire (axe PCAET ; GEMAPI) ;
- Sensibiliser, mobiliser, former les acteurs et citoyens du territoire Loue Lison

Ressources patrimoniales

Outre les sites naturels, le territoire compte de nombreux sites patrimoniaux reconnus et protégés. En effet, on dénombre 18 sites classés ou inscrits qui "présentent un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque" (diagnostic SCoT, Urbicand).

En ce sens, deux sites médiévaux d'intérêts touristique et patrimonial sont présents sur le territoire Loue Lison, où un travail de restauration est engagé. Il s'agit du Castel St Denis situé sur la commune de Chassagne-St-Denis, et des ruines du château de la commune de Montrond-le-Château. L'objectif de la collectivité et de l'office de tourisme est de créer du lien entre ces deux sites afin de valoriser l'histoire qui les relie.

Il est intéressant de noter que le site de la source du Lison à Nans-Sous-Sainte-Anne est à l'origine de la première loi de protection de l'environnement, portée par le Député Charles Beauquier. Le site a en effet été inscrit dès le début du 20^{ème} siècle, pour sa qualité paysagère et sa richesse culturelle et historique.

Au même titre que les espaces naturels, il est important de préserver et valoriser la diversité et la qualité des sites patrimoniaux en limitant l'impact du développement sur le paysage.

Enjeux :

- Préserver et valoriser la diversité, qualité des paysages et les secteurs paysagers sensibles ;
- Limiter l'impact du développement sur le paysage ;
- Maintenir la qualité du cadre de vie et l'attractivité touristique et résidentielle du territoire ;

Climat

Le climat du Doubs, et donc par transposition du territoire Loue Lison, se caractérise par une forte influence continentale, des neiges et de fortes gelées l'hiver, des sécheresses et des chaleurs l'été ponctués par des pluies pouvant être orageuses. La température moyenne se situe aux environs de 10°C et les précipitations se trouvent autour de 1 100 mm/ an avec des variations légères sur le territoire.

Au regard des prévisions du GIEC sur les modifications du climat dues aux activités humaines, le territoire Loue Lison ne sera pas épargné. Le diagnostic du PCAET montre les tendances pour le 21^{ème} siècle :

- Augmentation des températures ;
- Augmentation des vagues de chaleur et périodes de canicule (fois deux pour 2050) ;
- Modification des régimes de pluie : baisse des cumuls en été, et légère hausse sur l'hiver et le printemps, sans modification des cumuls annuels ;
- Hausse du nombre d'hivers moins froids et plus courts avec un nombre de gelées en baisse ;
- Augmentation des périodes de forte sécheresse.

Ces modifications climatiques auront des impacts directs et indirects sur les activités du territoire Loue Lison, des impacts probables sont à signaler :

- Dégradation de la qualité de l'eau et diminution de la ressource.
- Baisse des débits d'été ;
- Fragilisation des milieux humides et des espèces associées ;
- Réduction de la biodiversité locale ;
- Développement de ravageurs et parasites ;
- Fragilisation de l'activité agricole ;
- Risques d'inondations accrus ;
- Détérioration de la qualité de l'air ;
- Remise en cause des activités de loisirs : pêche, sports et tourisme liés à l'eau...

En conclusion, à horizon lointain (en 2080) le climat sera de type méditerranéen. Afin d'anticiper ces changements, il est donc primordial pour le territoire de s'adapter.

Enjeux :

- Protéger la ressource en eau et des rivières,
- Favoriser la mise en place d'énergie renouvelable sur le territoire ;
- Maîtriser le développement urbain et diminuer son impact environnemental

Consommation énergétique du territoire

La consommation énergétique du territoire se situe autour de 61 Ktep d'énergie finale, correspondant à 2.5 tep par habitant (2.7 tep région BFC).

Ces consommations sont concentrées sur 4 pôles principaux : Ornans, Quingey, l'Hôpital-du-Grosbois et Chouzelot. Ces résultats s'expliquent du fait de la présence d'un quart de la population du territoire présente sur les deux bourgs centres et de la présence de la routes nationales (RN83 et RN57) à proximité pour les deux autres villages cités.

Il est également constaté que 58% des consommations énergétiques proviennent des produits pétroliers. Le territoire a donc une forte dépendance aux énergies fossiles. Ce type d'énergie est très utilisé pour le transport routier.

L'électricité représente 26% de la consommation d'énergie, souvent réservée au secteur résidentiel. Il est à noter que cette énergie est à 80% importée sur le territoire.

Les énergies renouvelables (EnR) représentent une part non négligeable puisqu'elles atteignent 16%. Ce type d'énergie est également favorite pour le secteur résidentiel.

Un point essentiel à souligner, est la non utilisation de gaz naturel sur le territoire, qui s'explique par l'absence de réseau dédié à cette énergie

La répartition de la consommation d'énergie sur le territoire est influencée par deux secteurs principaux qui représentent trois quarts de la consommation totale. Il s'agit du secteur résidentiel et du transport.

Le résidentiel représente 37.8% de la consommation d'énergie finale.

Sur ce secteur, on notera que 41% de l'énergie est renouvelable. En effet, le résidentiel utilise largement le bois énergie pour la production de chaleur. Cela s'explique par l'abondance de forêts sur le territoire Loue Lison. Il est important de noter que cette ressource renouvelable n'est pas sans impact sur la qualité de l'air si les dispositifs sont mal entretenus.

Ce secteur a aussi fortement recours à l'électricité, qui n'est pas neutre, tant sur le plan environnemental que financier.

Par ailleurs, un constat a été fait sur les logements présents sur le territoire. Une bonne partie est ancienne, et donc par conséquent très énergivore.

Le transport routier consomme 35,8%, avec une utilisation dominante du pétrole. Ce secteur provoque également des émissions de GES très importantes. On observe que la moitié de ces consommations sont engendrées par la voiture individuelle. De plus, il faut souligner que les poids lourds sont assez présents sur le territoire, du fait de la traversée de la RN83 et de la proximité de la RN57.

Le secteur industrie manufacturière arrive en troisième position, représentant 14,7% des consommations. Ce secteur est surtout consommateur d'électricité (64%).

Quant aux secteurs tertiaire et agricole qui représentent 7 et 4%, l'utilisation de l'énergie est surtout due au chauffage et éclairage des bâtiments, ainsi qu'à l'utilisation d'engins agricoles.

Le PCAET à l'œuvre a fixé l'objectif que le territoire Loue Lison devienne un territoire à énergie positive en 2050. Pour atteindre ce résultat, des enjeux ont été identifiés.

Enjeux :

- Réduire les besoins du territoire en énergie : diminution de 15% la consommation électrique par habitant d'ici 2050 ; réduire la consommation énergétique de nos bâtiments, favoriser les écogestes, etc...
- Devenir un territoire sobre en énergie et atteindre l'efficacité énergétique : rénovation des logements anciens, des bâtiments tertiaires, construction neuve respectant la RE 2020,
- Augmenter la part des énergies renouvelables dans notre consommation d'énergie.

Mobilité

Le territoire est doté d'une position stratégique à l'échelle du territoire régional. Il est situé aux portes de l'agglomération bisontine, du Haut-Doubs et du Jura. Cette proximité des pôles d'emplois entraîne de nombreux déplacements domicile-travail vers les territoires voisins. Et à l'inverse, le rayonnement de certaines industries attire des actifs de l'extérieur. Il est important également de souligner que 40% des actifs restent travailler sur le territoire, il y a donc aussi des déplacements internes.

L'ensemble de ces flux entrant et sortant entraîne une fréquentation importante des axes routiers (RN57, RN83, RD67) et ferroviaires (lignes TER). De plus, les nombreux atouts touristiques que compte le territoire accentuent ces flux, notamment en période estivale.

On constate que la grande majorité des déplacements est motorisée et se réalise en voiture individuelle. A noter que seul, 2% des actifs du territoire utilisent les transports en commun, et 2% les modes doux comme le vélo.

Ce mode de déplacement individuel est caractéristique des territoires peu denses et est lié à deux éléments : aux habitudes et au manque de diversités des modes de déplacement sur le territoire (peu d'infrastructure cyclable, pas d'aire de covoiturage, très peu de transport à la demande, ou de transport collectif, etc.).

Outre le coût important du mode de déplacement motorisé pour les ménages, ce type de mobilité et les flux quotidiens importants ont un fort impact sur l'environnement. Fort de ces constats, la mobilité qui est un axe à part entière de l'orientation 4 du PCAET engagé par la CCCL, « un territoire de proximité à haute qualité de vie » constitue un enjeu pour le territoire Loue Lison.

C'est pourquoi, la Communauté de communes a décidé à l'été 2021 de se saisir de cette compétence en devenant Autorité organisatrice des mobilités sur son territoire. Ainsi, une stratégie pour répondre à ces enjeux va être écrite dans les prochains mois.

Enjeux issus du PCAET de la CC Loue Lison :

- Mettre en place un plan de mobilité simplifié pour répondre aux enjeux de la mobilité sur le territoire.
- Limiter la progression du trafic routier à +10,6 % en 2050 ;
- Favoriser le recours au covoiturage (remplissage de 1,3 à 1,9 personnes en 2050) ;
- Augmenter de 10 % la part modale des TC et modes actifs en 2050 ;
- 50 % de gains énergétiques sur les véhicules routiers en 2050 ;
- 40 % de fret non routier en 2050.

Les émissions de GES

Les émissions de GES par habitant sur le territoire Loue Lison représentent 8,1 tCO₂ (7.7 au niveau régional). Concernant les communes, les plus émettrices sont les plus peuplées (Ornans, Arc-et-Senans, Tarcenay, Quingey), celles à proximité d'un grand axe routier (Chouzelot, Hôpital-du-Grosbois) ou encore certaines communes où le secteur agricole est très présent par rapport au nombre d'habitants (Chay, Déservillers, ...).

Parmi les secteurs émetteurs de GES, l'agriculture représente la moitié. Le transport routier arrive en deuxième position avec plus de 30% des émissions. Ces deux secteurs sont également les plus importants au niveau régional. Les autres secteurs (industriel, tertiaire, résidentiel) représentent en cumulé 18%.

S'agissant de l'agriculture, l'élevage est l'activité la plus émettrice de GES (65.6%). Les GES dans l'élevage peuvent provenir de plusieurs facteurs : la fermentation entérique des animaux, la gestion des déjections animales agricoles. Sur le territoire Loue Lison cette filière est très dynamique en raison de l'AOP Comté et participe grandement à l'économie locale, ce qui explique cette prédominance de l'élevage sur le territoire.

Concernant le transport routier, les types de véhicules qui sont responsables de plus de 80% des GES sont les véhicules particuliers et les poids lourds. De plus, cette part augmente fortement sur les communes où un axe routier majeur est présent, et également où les activités économiques sont importantes.

Ces deux secteurs représentent donc des enjeux forts en matière de réduction des GES. Concernant le secteur agricole, le PCAET a fléchi certaines actions qui devront être pilotées par la chambre d'agriculture pour accompagner le secteur agricole à se diversifier par exemple. En ce qui concerne le transport, les enjeux en matière de mobilité présentés dans le paragraphe ci-dessus permettront de réduire ces GES.

Enjeux :

- Encourager la population à changer leur mode de déplacement, de système de chauffage ; etc... .
- Encourager les secteurs agricole et forestier à agir pour le développement durable dans leurs activités

1.1.4. Un territoire au service de sa population

Le service au public sur le territoire Loue Lison s'organise autour de plusieurs domaines.

De l'accompagnement administratif et numérique

Le territoire est maillé de trois espaces France Services (FS), au niveau d'Amancey, Quingey et Ornans. Lieux d'accueil, de conseils, d'informations et d'orientation, les France Services (FS) proposent un accès à différents services publics (aide à l'utilisation des services en ligne, soutien administratif, demandes de cartes grises et de permis, demande de carte nationale d'identité et de passeport...) par des professionnels qualifiés et formés très régulièrement.

Véritable « guichet unique de proximité », ces espaces de vie conviviaux tendent à répondre localement aux besoins de la population et concourent à permettre à chaque citoyen l'accès et l'exercice de leurs droits et leurs devoirs.

Les services proposés dans les espaces France Services couvrent ceux des 9 partenaires nationaux : La Poste, Pôle emploi, la CAF et la MSA, la DGFIP, la caisse nationale d'assurance vieillesse, la sécurité sociale, les ministères de l'intérieur et de la Justice. Ceux-ci proposent régulièrement des formations aux agents des EFS et mettent à disposition des professionnels référents pour des permanences.

Par ailleurs, d'autres partenaires exercent des permanences en ces lieux, comme le CIDFF, la Mission Locale, les professionnels CCLL en charge de la rénovation énergétique, les associations d'insertion par l'activité économique, la ligue contre le cancer, les ateliers bons jours etc...

Ces structures ont également la vocation à être des lieux d'apprentissage notamment en matière de numérique.

A ce sujet, des conseillers numériques ont été embauchés par deux communes du territoire (Ornans, et Quingey) afin d'accompagner les personnes isolées des usages numériques. Ces conseillers pourront travailler en partenariat avec les FS.

En parallèle, la CCLL dans le cadre du déploiement du Très Haut débit sur l'ensemble du territoire est accompagnée par le syndicat mixte très haut débit du Doubs. L'objectif est une couverture totale pour fin 2022.

De la petite enfance et de la jeunesse,

Le territoire Loue Lison est relativement bien maillé concernant les services « jeunesse ».

En effet, on décompte 4 collèges sur le territoire dont 3 situés sur les bourgs-centres (Ornans, Quingey et Amancey). 25 pôles écoles primaires et maternelles sont présents sur le territoire. Tous les pôles éducatifs sont associés à un centre périscolaire.

En revanche, il n'y a pas de lycée sur le territoire les élèves se dirigent donc majoritairement vers les établissements de Besançon, mais également sur ceux de Pontarlier et de Salins-les-Bains.

Des activités pour les ados sont accessibles sur l'ensemble du territoire via des programmes animés par les Francas, ou Familles Rurales et soutenus par les collectivités.

Concernant la petite enfance, on dénombre seulement 4 crèches multi-accueil, structure publique sur le territoire cependant, on observe un nombre croissant (5) de micro-crèches (privées) ou MAM (maison d'assistantes maternelles) sur le territoire pour accueillir les enfants. De plus, deux Relais Petite Enfance couvrant l'ensemble du territoire existent et permettent aux parents de connaître les différents modes de garde, et de les mettre en relation avec les structures de leur choix.

La CCLL est en cours d'élaboration de son contrat territorial global en partenariat avec la CAF du Doubs. Ce contrat permettra d'établir un diagnostic concernant l'enfance-jeunesse et les services en lien. A partir de celui-ci, des enjeux seront identifiés et un plan d'action sera rédigé. Le CRTE pourra donc prendre en compte ces nouveaux projets dans ces prochaines versions.

En matière de social,

Le territoire est doté d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS), de deux centres-médico sociaux (CMS). Ces structures permettent un accompagnement social global aux personnes ou aux familles en difficulté ou en situation de vulnérabilité. L'accueil du public est inconditionnel mais en fonction des problématiques, les situations peuvent être relayées vers des professionnels spécialisés ou partenaires identifiés.

Le CIAS Loue Lison est un service public local de solidarité en direction des personnes isolées, des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes en difficulté et des jeunes.

Le CIAS Loue-Lison assure différentes missions directement orientées vers la population :

- L'accueil et l'information du public : le CIAS reçoit sur rendez-vous tous les habitants du territoire Loue-Lison ayant besoin d'une information, d'une orientation, d'une écoute, d'une aide administrative ponctuelle.
- L'instruction des demandes d'aide légale : le CIAS a pour compétence obligatoire l'instruction des dossiers d'aide sociale à l'hébergement pour la prise en charge des frais d'hébergement pour les personnes âgées ou handicapées placées en établissements et les dossiers d'obligation alimentaire.
- La domiciliation des personnes sans résidence stable : Le CIAS domicilie toutes les personnes qui ne disposent pas de résidence stable en leur proposant une boîte postale pour le retrait de leurs courriers.
- L'accompagnement social des habitants du territoire Loue-Lison en difficulté : écoute, diagnostic et suivi individualisé, aide aux démarches administratives, orientation vers les services partenaires.
- L'attribution d'aides ponctuelles (en fonction du reste à vivre et de la situation du demandeur) : aide alimentaire d'urgence : aide accordée sous forme de bons d'achat de nourriture ou de produits d'hygiène, après évaluation du travailleur social, autres aides (loyer, électricité, frais médicaux, téléalarme) : aide accordée après examen du dossier en commission.
- L'analyse des besoins sociaux : réalisée tous les ans, cette étude permet une analyse des besoins réels de la population en vue de mieux comprendre les enjeux sociaux du territoire et mieux définir les actions à mettre en œuvre. C'est un outil de prise de décision.

En revanche, cet établissement n'assure pas l'accompagnement social des familles ayant des enfants mineurs à charge, le relais est donné au Centre Médico-Social d'Ornans et de Quingey (CMS).

Les CMS mettent en œuvre l'accompagnement médico-social du public accueilli, les actions de prévention médico-sociale, orientent et accompagnent les personnes bénéficiaires du RSA et évaluent les informations préoccupantes dans le cadre de leurs missions de protection de l'enfance.

Les trois missions d'un CMS sont donc :

- L'accueil et l'écoute ;
- La consultation et la prévention ;
- L'information et le conseil ;

Dans le domaine de la santé,

La CCLL, bien que non compétente en matière de santé, a décidé de s'investir dans cette thématique en signant un contrat local de santé avec l'ARS, dans un souci de maillage du territoire Loue Lison en services aux personnes.

En termes d'offre de soins, le territoire de la Communauté de Communes est situé entre deux plateaux techniques que sont Besançon et Pontarlier. La démographie médicale est fragile sur certains secteurs en

regard de l'accessibilité géographique. Le territoire est classé parmi les zones d'intervention complémentaire en médecins généralistes au niveau national. Des départs à la retraite de médecins généralistes sont à accompagner dans les cinq ans à venir.

Une offre de services variée est déployée sur le territoire pour répondre aux besoins des habitants :

- Le Centre Hospitalier Saint-Louis d'Ornans, qui a obtenu le label "hôpital de proximité" le 3 décembre 2021, comprend 166 lits ;
- L'établissement de santé de Quingey comprenant 267 lits ;
- Deux maisons de santé pluri professionnelles (MSP) à Amancey, et Epeugney ;
- Deux projets de maison de santé sont en réflexion sur Tarcenay et Ornans ;
- Un pôle médical en création à Vuillafans ;
- Un projet de maison de santé en cours sur Quingey ;
- Un réseau d'Appui à la coordination pour les situations complexes ;
- Un hôpital local portant un service de médecine, de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) et un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) adossé à un EHPAD ;
- Trois MARPA sont présentes sur le territoire (Ornans, Quingey, Amancey) ;
- Des spécialistes variés avec des disparités selon le type de soin ;
- 7 pharmacies ;
- 2 Instituts médicoéducatifs (IME) et 1 Etablissement et service d'aide pour le travail (ESAT).

Outre l'accès à l'offre de soins primaires et secondaires, des problématiques spécifiques sur différentes thématiques telles que la prévention chez les jeunes (particulièrement des addictions et des conduites à risques) et la santé mentale ont été identifiées et nécessitent des actions spécifiques sur ce territoire.

Les professionnels de santé, les structures médico-sociales et sociales de ce territoire dynamique souhaitent développer davantage la coordination entre les différents intervenants dans le parcours de santé du patient et particulièrement en sorties d'hospitalisation.

Les professionnels de santé s'organisent en exercice coordonné au sein de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Loue Lison depuis décembre 2020.

La CCLL accompagne depuis quelques années les porteurs de projet en matière de santé puisque la collectivité a soutenu la restructuration de l'hôpital St Louis (600 000 € sur 4 ans), la création de la maison de santé à Amancey et de son extension en projet, des projets d'installation de professionnels de santé via des aides à l'immobilier/mobilier économique.

Enjeux :

- Favoriser le maillage (association, entreprises, services publics etc.) et le valoriser au travers des actions pour tous publics ;
- Travailler sur l'inclusion numérique ;
- Développer des temps d'échanges et de rencontres intergénérationnels ;
- Favoriser la création d'un réseau d'acteurs éducatifs ;
- Maintenir l'offre existante en matière d'accueil de loisirs sur le territoire
- Améliorer la prévention et renforcer les parcours de santé ;
- Renforcer les soins de proximité ;
- Travailler sur le lien entre santé et environnement.

1.1.5. Un territoire solidaire et mutualisé

Les différentes réformes gouvernementales en matière de décentralisation et de déconcentration ont chamboulé l'organisation territoriale des collectivités. Certaines structures ont vu leurs compétences renforcées voire multipliées tandis que d'autres ont diminué leurs champs d'action.

Les EPCI tels que les Communauté de communes font parties des structures qui ont gagné en compétences. De ce fait, les services et les élus ont dû s'adapter à ces évolutions. C'est pourquoi, la CC Loue Lison a souhaité élaborer un projet de mandat, actuellement en cours de finalisation.

A contrario la tendance nationale au niveau des communes a été leur dessaisissement de certaines compétences et également la diminution des leurs moyens financiers et humains. Concernant, la CCLL ces changements ne se sont pas encore opérés et se feront par étape.

Le projet de mandat a donc permis de prendre en compte toutes ces mutations afin de proposer, en dehors des actions propres à la CCLL, des actions à destination des communes dans le but d'atténuer ces changements. C'est pourquoi, les élus ont souhaité travailler sur l'élaboration d'un schéma de mutualisation (en cours d'élaboration) visant à mettre en commun les moyens humains et/ou financiers des collectivités du territoire. Par exemple, ce schéma pourrait instaurer certains outils financiers comme la politique de fonds de concours permettant de soutenir les communes qui ont la volonté de réaliser des projets structurants.

En parallèle, l'Etat a lancé en début d'année 2020, le Contrat de relance, de ruralité et de transition écologique. Cette nouvelle contractualisation a été une opportunité pour mettre en place une nouvelle méthode de travail collaborative et participative entre les communes et la CC Loue Lison comme le prévoyait le pacte de gouvernance adopté le 21 janvier 2021. En effet, comme évoqué ci-dessus, les réformes réglementaires ont grandement modifié le paysage territorial, impactant significativement les ressources et l'organisation des communes. Il était donc essentiel pour la Communauté de communes de redonner la voix aux communes dans l'élaboration du projet de territoire. A partir de ces constats, deux niveaux de concertations ont été choisis pour construire le CRTE.

Un premier niveau de concertation est organisé au niveau de la Conférence des Maires, instance ayant pour objectif de débattre sur différents sujets stratégiques pouvant impacter le bloc communal. Cette instance permet aussi aux membres de l'exécutif de diffuser de l'information sur la réalisation de certains projets.

Le second niveau de concertation a été voulu avec plus de proximité. En effet, les membres de l'exécutif ont souhaité mettre en place une nouvelle méthode de travail basée sur de la démocratie locale.

Pour cela, douze secteurs ont été définis regroupant chacun un groupe de commune. Chaque secteur est représenté par un référent élu, qui est désigné animateur. Ces référents font parties des délégués communautaires (membres du Bureau ou conseiller communautaire).

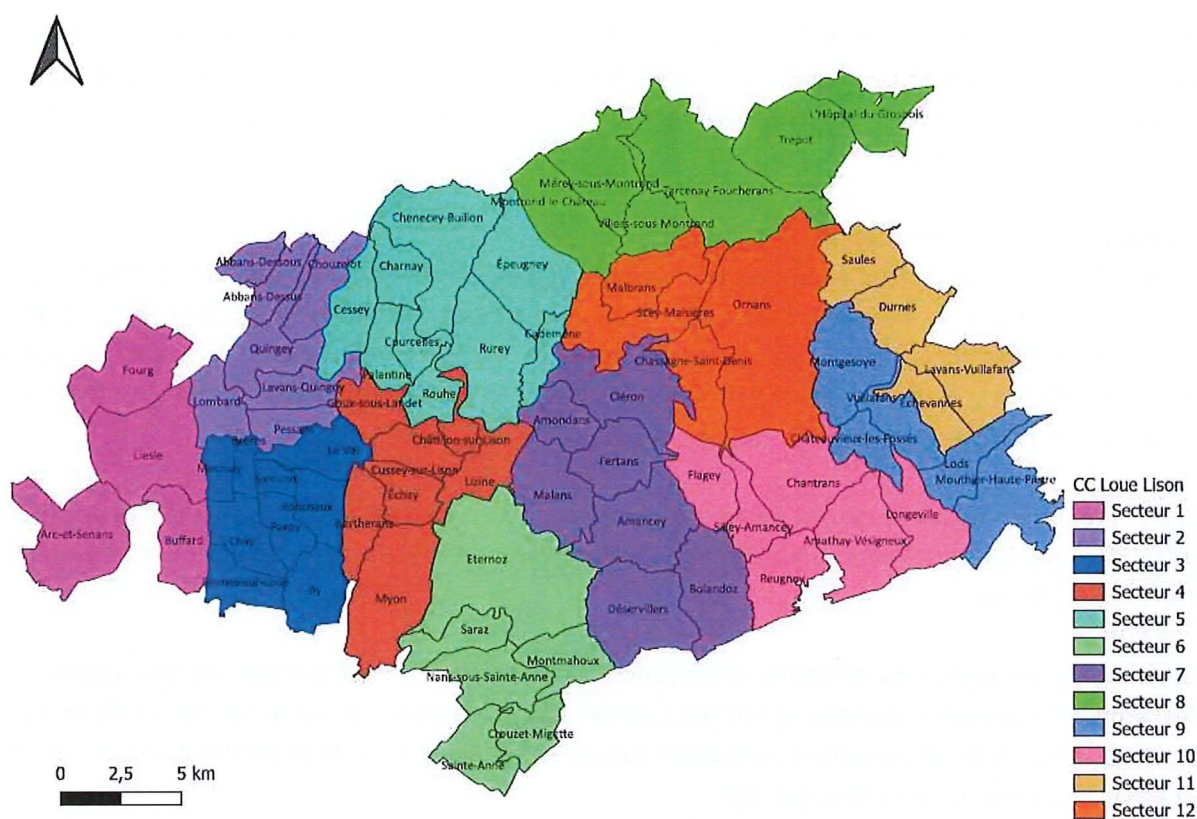


Figure 1 : Les douze secteurs CRTE de la CC Loue Lison

Cependant, aucun membre de l'exécutif n'a été fléché pour ce rôle afin de permettre aux élus locaux de s'approprier le contrat en étant force de proposition. L'objectif étant de leur laisser l'opportunité d'agir pour leur territoire, en travaillant par bassin de vie afin de faire remonter des projets et actions structurantes.

La Communauté de communes reste en appui technique pour les référents élus qui pilotent leur groupe de travail. Toutefois, afin de faciliter ce travail d'animation de secteurs, les services de la CCLL ont élaboré un kit d'animation. Cet outil permet de fixer le cadre de la réunion (objectifs du CRTE), et de suivre une méthodologie précise.

Suite à ces réunions par bassins, et au recensement des projets communaux, les grandes orientations du CRTE ont été définies. A partir de cela des réunions par orientations ont été organisées afin de retravailler les projets, de connaître leur état d'avancement. Ces rencontres où l'ensemble des animateurs était convié ainsi que les maires porteurs de projets ont permis d'échanger sur une vision commune du territoire et de partager les idées de chacun pouvant en inspirer d'autres.

Cette méthode de travail a vocation à perdurer sur toute la durée du mandat.

Enjeux

- Améliorer l'échange d'information entre les collectivités et leurs habitants ;
- Mettre en œuvre le schéma de mutualisation ;
- Favoriser la concertation entre les acteurs du territoire (consultation citoyenne, comité des partenaires, conférence des maires).

Article 2 – Ambition du territoire Loue Lison

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision a été élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant notamment sur l'existant (PCAET, SCOT, CLS, ...) et également par la nouvelle méthode de travail mise en place en partenariat avec les communes développées ci-dessus.

Cette vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée des actions et les événements qui peuvent impacter le territoire. Cette vision s'enrichira dans le temps des expériences, des projets et des attentes des acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, afin de construire un projet de territoire concerté et partagé.

Le territoire Loue Lison a donc souhaité par ce contrat porter trois grandes thématiques :

- Le développement économique et touristique ainsi que l'accès à l'emploi sont des axes prioritaires pour une collectivité et ses habitants. Ces axes doivent continuer à être développés et doivent également répondre à de nouveaux enjeux.
- La transition écologique et énergétique doit faire partie intégrante des axes de développement d'une collectivité. En effet, dans un contexte de changement climatique où les impacts à toutes les échelles de notre société, sont de plus en plus importants, le choix d'un développement « durable » du territoire est une des réponses possibles.
- Un territoire dit « durable » ne se restreint pas uniquement aux aspects environnementaux et énergétiques, il doit également intégrer l'action sociale et le service à sa population.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant d'une part sur les enjeux identifiés dans le diagnostic du projet de territoire et d'autre part, sur le travail de co-construction réalisée depuis le printemps 2021. Ce travail a permis de recenser un certain nombre de projets à l'échelle des 72 communes du territoire.

Suite à cela, trois orientations ont été définies et présentées à l'assemblée communautaire en décembre 2021.

Puis ces orientations stratégiques ont été détaillées en sous-axes thématiques.

Orientation 1 : Un territoire créateur de richesse durable

- OS1.1. Valorisation des sites patrimoniaux du territoire
- OS1.2. Valorisation des sentiers de randonnées du territoire
- OS1.3. Création et promotion des tiers-lieux
- OS1.4. Réhabilitation des friches industrielles et agricoles

Orientation 2 : Un territoire de proximité à haute qualité de vie

- OS2.1. Préserver la ressource en eau et les milieux naturels
- OS2.2. Mobilité sur le territoire de la CC Loue Lison
- OS2.3. Aménagement d'équipements sportifs et de loisirs
- OS2.4. Aménagement d'espaces et d'équipements de service au public
- OS2.5. Action en faveur de la santé

Orientation 3 : Un territoire sobre en énergie

- OS3.1. Rénovation énergétique des bâtiments publics
- OS3.2. Promotion et installation d'EnR sur le territoire
- OS3.3. Rénovation de l'éclairage public

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1. Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les acteurs du territoire de la Communauté de Communes Loue Lison sont engagés avec l'État dans plusieurs contrats et dispositifs préexistants et ont vocation à intégrer le CRTE. Sont ainsi identifiés :

Les programmes territorialisés de l'ANCT :

- Le programme Petites villes de demain (PVD) en déploiement sur les communes d'Ornans et Quingey en copilotage avec la CCLL (signature de la convention d'adhésion en date du 28/05/2021).
- Le programme Territoires d'industrie duquel relève l'intercommunalité Loue Lison programmé à l'automne 2021 jusqu'en 2022.

Les contrats et programmes transversaux

- Le Plan climat air énergie territorial approuvé par la CCLL, en décembre 2020 ;
- Les Frances services (FS) ;
- La convention territoriale globale conclue avec la CAF en février 2021 ;
- Le contrat local de santé conclu avec l'Agence régionale de santé en décembre 2019 pour une durée de 3 ans ;
- Les contrats conclus dans le cadre de la programmation des fonds européens LEADER, 2017-2020 prolongée jusqu'en 2023 ;
- La convention territoriale d'investissement conclue avec le syndicat mixte Doubs Très Haut Débit.

L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux

- Les contrats conclus avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Département du Doubs (Cap Territoire, P@C C@P) et les prochains en cours d'élaboration et donc de contractualisation.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 1.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. L'inscription des actions au CRTE s'effectue sous réserve des règles en vigueur et de l'obtention des autorisations administratives, notamment en matière d'urbanisme et environnementale. Il est rappelé que le CRTE a pour vocation de recenser préférentiellement les projets structurants. Les autres projets des communes et de la CCLL non-inscrits dans le CRTE demeurent, le cas échéant, éligibles aux financements de l'Etat (DETR, DSIL, FNADT, ...)

M. Le Préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage qui se réunira ultérieurement à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches projets » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

La Communauté de Communes et ses Communes font parties de plusieurs syndicats ou établissements publics :

- Centre intercommunal d'action sociale ;
- Office de tourisme Destination Loue Lison ;
- EPAGE Haut Doubs Haute Loue qui porte la compétence GEMAPI ainsi que le contrat de rivière avec l'Agence de l'eau ;
- Groupe d'action locale (LEADER) ;
- Etablissement public foncier ;
- Agence économique régionale ;
- Agence Régionale de Santé dans le cadre du CLS ;
- Audab, Agence d'urbanisme de Besançon centre Franche-Comté ;
- Maison de l'habitat du Doubs ;
- SYBERT, syndicat de traitement des déchets ;
- SYDED, Syndicat intercommunal d'énergie du département de Doubs ;
- Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit ;
- La fruitière à énergies.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités ont besoin pour mettre en œuvre les actions du projet de territoire et animer le CRTE.

Les besoins prioritaires identifiés portent sur l'appui à l'animation territoriale portée par 12 élus communautaires réparties sur 12 secteurs du territoire, ainsi que sur l'accompagnement technique dans le montage de certains projets.

Pour cela, les signataires s'entendent dès la signature du protocole de préfiguration au présent contrat, pour assurer le co-financement d'un poste de chef de projet du CRTE à raison de 50% à la charge de la Communauté de Communes, 50% à la charge de l'État via les financements FNADT (dans la limite de 25 000 € de subvention annuelle) sur une durée de 12 mois renouvelable jusqu'à un maximum de 24 mois.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites dans ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont

fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Loue Lison assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

En ce sens, la CCLL a désigné dans ses services une responsable du projet CRTE et a confié à la direction (DGS, DGA) la coordination du contrat.

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de cheffe de projet pourra être assuré par l'Etat (Article 5).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui via un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts et Consignations peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont présentées en annexe 2.

6.4. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- La mise en place d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule à deux niveaux :

- Une formation « ouverte » avec les structures cosignataires ou partenaires du CRTE ;
- Une formation « interne » composée uniquement des membres de la Communauté de communes.

7.1. Les instances de pilotage

Rôle : Un comité de pilotage « ouvert » est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et du Président de la Communauté de communes Loue Lison. Il se réunit pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Composition : Il réunit à la fois les signataires et les partenaires du contrat : Préfet de Département, Bureau de la CCLL

Fréquence des échanges : le comité de pilotage pourra se réunir à minima une fois par an. .

Au sein de la CCLL : Le COPIL « CCLL » sera composé par les membres du Bureau élargi (animateurs CRTE). Il permettra de valider les propositions faites par le COTECH « CCLL ». Ces propositions validées seront ensuite discutées au sein du COTECH « officiel ».

7.2. Les instances techniques

Rôle : Équipe technique, en charge de la mise en œuvre opérationnelle du contrat. Il se réunira pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Le COTECH « ouvert » communique régulièrement sur l'avancée des actions engagées auprès du COPIL « officiel ».

Composition : Il sera composé des techniciens des parties prenantes du contrat : Préfecture, DDT et référent CRTE de la CCLL.

Fréquence des échanges : le comité technique pourra se réunir à minima deux fois par an.

COTECH « CCLL » : Création d'un groupe de travail multi-compétences : DGS, DGA, la responsable des finances, la directrice du CIAS la directrice de l'office du tourisme, les chargés de mission PCAET, SCOT, développement économique, contrat local de santé, ainsi que d'autres services ponctuellement.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au Préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 1.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 2.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Orientation 1 : Un territoire créateur de richesse durable

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de visiteurs sur le territoire	Office de Tourisme	Augmentation du nombre de visiteurs
Produit et répartition de la taxe de séjour	Office de Tourisme	Augmentation du nombre de visiteurs Augmentation de la période de fréquentation et de la durée de séjour
Nombre d'emplois sur le territoire	Pôle emploi, l'AER	Maintenir le nombre d'emplois sur le territoire
Nombre d'hébergements touristiques engagée dans une démarche de montée en gamme	Office de Tourisme et service développement économique CCLL	Augmentation de %

Orientation 2 : Un territoire de proximité à haute qualité de vie

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'installation d'assainissement individuel conforme	Service SPANC CCLL, AE RMC	Taux de conformité = x%
Part des cours d'eau en bon état écologique (%)	EPAGE, AE RMC	
Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)	Office de tourisme, et service activités de pleine nature CCLL	Mailler le territoire d'aménagement cyclables
Emissions de GES annuelles du territoire (TeqCO ₂ / an)	OPTEER	Diminuer les GES annuelles du territoire

Orientation 3 : Un territoire sobre en énergie

Indicateur	Référence	Objectif
Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an.	OPTERR	Diminuer la consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an
Production annuelle d'ENR du territoire (MWh / an)	OPTERR	Augmentation de la production annuelle d'ENR sur le territoire
Nombre de bâtiments publics rénovés	CCLL	50% des fiches-actions réalisées pour la fin du contrat
Nombre de diagnostic de rénovation énergétique (OPAH)	CCLL	Diminuer la consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

Signé à Chenecey-Buillon, le 31 janvier 2022

Le Préfet
Jean-François Colombet



Communauté de communes Loue Lison

Le Président
Jean-Claude Grenier



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Fiches actions

Annexe 2 – Tableaux de synthèse du CRTE

2-1 Porteurs de projets et cibles

2-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)

2-3 Indicateurs de suivi

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOUE LISON
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE 2021 - 2026
Ce document sert de fil conducteur au travail de co-construction des fiches-actions ou fiches-projets du crte
ORIENTATION 1 : UN TERRITOIRE CREATEUR DE RICHESSE DURABLE



Légende

	Projet engagé
	Projet mature - prêt à être engagé
	Projet en réflexion avec besoin identifié
	Clause de revoyure

SECTEURS	TYPE DE FICHE	PROPOSITION ACTIONS/PROJETS	Portée par qui ?		Avec quels partenaires ?	Comment ?	Quand ?	Quel plan de financement ?		Remarques
			Maitre d'ouvrage	Moyens humains				Budget envisagé	Subventions	
OS1.1 : Valorisation des sites patrimoniaux										
CC Loue Lison	OS1.1.1 Fiche-projet intercommunautaire	Etude diagnostic et de valorisation du site de la Taillanderie à Nans-sous-Sainte-Anne et des Tuileries de Malbrans	Communauté de communes Loue-Lison Commune de Nans-Sous-St-Anne		Etat (DRAC, Préfecture) Communes des sites (Malbrans, NSSA) Région Département Propriétaires	Tuilerie de Malbrans : - Etude de diagnostic sanitaire à réaliser; - Selon résultats : définir le projet (thématique économie et tourisme) ; trouver le porteur du projet et réaliser des travaux Taillanderie NSSA (site en vente) : - En attente du classement/inventaire de la collection présente dans le site devant être demandé par la propriétaire elle-même - Etude de diagnostic sanitaire à réaliser; - Selon résultats : définir le projet (thématique économie et tourisme) ; trouver le porteur du projet et réaliser des travaux	Tuilerie de Malbrans : 2022 ou 2023 Taillanderie : Dans l'attente du classement réalisé par la propriétaire	Tuilerie de Malbrans : Etude diagnostic sanitaire = 60 000€ Marché rédigé	Tuileries de Malbrans : A vérifier : 80% de subvention à atteindre =DRAC, FNADT, Région, Département)	Taillanderie Pas de projet sans la première étape du classement de la collection et sans l'accord des financeurs pour réaliser l'étude diagnostic
	OS1.1.2 Fiche-action intercommunautaire	Restauration et mise en tourisme du site du Castel St Denis	Communauté de communes Loue-Lison		MOE : Architecte du patrimoine API25 Archéologue DRAC Département OT Doubs tourisme CEN Région BFC	Programme du chantier d'insertion - Poursuivre le programme quinquennal de restauration du château (encore 2 phases) - Mettre en place un nouveau programme de travaux sur plusieurs années pour la restauration de la Somellerie Programme mise en tourisme 5 Phases L'objectif est l'ouverture du site au public : sécurisation du chantier + aménagement parking, sentiers d'accès - Phase A réalisée en 2021 - Définir la stratégie de communication + évènementiel (inauguration 2022)	Programme du chantier d'insertion 2022 : Phase 13 Programme mise en tourisme 2022 - 2023 : Phase B	Programme du chantier d'insertion Fonctionnement - Phase 13 Charges de personnels =charges de personnel = 0,05 ETP Agent de développement 0,05 DGS ? Travaux insertion = 145 000€/par phase Frais archéologie = 30 000€/phase Matériel = 15 000€ MOE = 25 000€ Programme de mise en tourisme Investissement : Phase B = en cours de chiffrage, 15000e	Programme du chantier d'insertion DRAC = 50 000€ HT Conseil Régional = 50 000€ CD 25 = 47 500€ Programme de mise en tourisme Investissement : Etat (DETR, CD25, Région)	
SECTEUR 8	OS1.1.3 Fiche-action	Projet de mise en valeur du site médiéval de Montrond-Le-Château	Commune de Montrond-le-Château		Département, CEN CCLL , OT, CFPPA de Châteaufarine, EPAGE, API25, Archéologue S. Guyot, acteurs touristiques du territoire	Ce site médiéval fait partie de la zone de l'Espace naturel sensible (ENS) « de la Motte du château » sur laquelle un sentier d'interprétation a été mis en place en 2019 pour valoriser le patrimoine naturel. - diagnostic archéologique réalisé en 2021; - étude Lidar réalisé en 2021; Au regard du potentiel touristique du site médiéval, situé à 20 min de chacun des 3 bourgs centre de la CCLL et à 20 min de Besançon, la municipalité souhaite engager les travaux de restauration des vestiges du mur d'enceinte du château.	2022 : Préparation du chantier d'insertion, programme engagé sur 5 ans; 2023 à 2027 : Travaux	En cours de chiffrage	Financeurs : Commissariat du Massif du Jura Région = AAP tourisme et patrimoine, Département dans le cadre des contrats PAC 2022, Fondation du patrimoine, Recherches de mécénat CCLL dans le cadre de sa politique touristique	
SECTEUR 12	OS1.1.4 Fiche-action	Aménagement d'un parking pour l'ouverture au Public du Castel St Denis	Commune de Chassagne St Denis	Elus, CCLL, habitants	CAUE, Région, Département, Etat, ANS, CAF, Associations.	Proposer aux randonneurs et visiteurs du Castel St Denis de se garer sans nuire aux résidants riverains.		4457 € HT	Etat	Début travaux printemps 2022
	OS1.1.5 Fiche-action	Réaménagement de l'espace du Miroir de Scey	Commune de Scey(Maisières		Etat, Département, CAUE, Région	Aménagement de l'espace du Miroir de SCEY Zone de parking Aire de pique-nique Réhabilitation des sanitaires ? Installation de panneaux d'information Rénovation de la plateforme bois (belvédère) Éclairage nocturne ??	Etude du projet 2022 Montage financier 2023 Travaux 2023-2024	A définir	A définir	

SECTEURS	TYPE DE FICHE	PROPOSITION ACTIONS/PROJETS	Portée par qui ?		Avec quels partenaires ?	Comment ?	Quand ?	Quel plan de financement ?		Remarques
			Maitre d'ouvrage	Moyens humains				Budget envisagé	Subventions	
OS1.2 : Valorisation des sentiers de randonnées autour du patrimoine local										
CC Loue Lison	OS1.2.1 Fiche--action transversale	Structurer l'offre des sentiers de randonnée du territoire	CC Loue Lison : Service APN et OT Destination Loue Lison Toutes les communes intéressées par cette thématique (secteur 1, 2, 5, 9, 10)		Département, associations de randonnées du territoire	Lancer un GT ou un COPIL avec les communes/secteurs CRTE intéressés.	A partir de 2022			
SECTEUR 2	OS1.2.2 Fiche-projet	Aménagement des promenades du secteur avec la base de loisirs et la route d’Ornans de l’île Simon (Quingey)	Commune de Quingey		Département et CCLL : politique touristique Région au titre du SAUC Etat	Aménagement du secteur promenades en bord de Loue, lieu emblématique de la commune, réhabilitation de la base de loisirs, attrait touristique de la commune de Quingey. Objectif : améliorer l'accueil touristique et la zone de détente et de loisirs du bord de Loue	Etude en 2022, travaux en 2023-2024	Estimation coûts : 700 000€	Département, région, Etat	
SECTEUR 4	OS1.2.3 Fiche-action	Aménagement aire de stationnement pour accueillir les touristes	Commune de Lizine		Etat, SAFER	Nombre important de randonneurs attirés par le passage du GR 590, de la boucle locale de randonnée des « belvédères de Lizine » et les 3 monuments historiques de la Commune. Le domaine public communal offre très peu de places de stationnement. L'objectif est d'aménager, sans imperméabiliser les sols, une aire de stationnement pour 10 à 12 véhicules sur un terrain en cœur de village, mis en vente par la SAFER, juste en face d'une aire abritée de pique-nique créée il y a plusieurs années et régulièrement utilisée. Terrain de 998 m2, qui sera en partie conservé en espace vert, revêtu en stabilisé et ombragé.	La première étape est d'obtenir l'accord de la SAFER . L'opération est programmée pour 2023.	20 000 € HT, dont : -acquisition : 10 000,00 € -travaux : 7 500,00 € -plantations : 2 000,00 € -signalisation : 500,00 €	DETR 30 %, soit 6 000,00 € 30 %, soit 6 000,00 € Fonds propres commune : 40 % = 8 000,00€	
	OS1.2.4 Fiche-action	Aménagement d'un parking pour l'accueil des randonneurs de l'ENS de Cussey	Commune de Cussey sur Lison			Réalisation d'une aire de stationnement stabilisée et bien délimitée en partie herbeuse utilisant le principe de dalles alvéolées remplies de terre. Superficie de l'aménagement 8,6 ares				
SECTEUR 7	OS1.2.5 Fiche-projet	Rénovation des fontaines intégrées à un circuit de promenade	Commune de Bolandoz			Intégration dans le circuit des fontaines (sentiers identifiés?? Cat 2, 3)		150 000€ à 200 000€	Département, Région, Etat, Europe (LEADER) 80%	2023
OS1.3 : Création et promotion des tiers-lieux										
CC Loue Lison	OS1.3.1 Fiche-projet intercommunautaire	Promouvoir et accompagner la création de tiers-lieux communaux	CC Loue Lison : Service développement économique		Porteurs de projets : Communes du territoire, associations	Promotion des tiers-lieux Accompagnement des porteurs de projets dans la création de ce type d'espace Veille sur les AAP, subventions, etc.. Aide à la définition d'un mode de gestion des ces lieux (en auto-gestion, ...)	Tout au long du contrat	Charges de personnel CCLL		La CCLL n'a pas vocation à porter les projets de tiers-lieux des communes mais vient en appui technique.
SECTEUR 5	OS1.3.2 Fiche-projet	Création d'un tiers-lieu	Commune de Charnay			Réhabilitation énergétique d'un bâtiment en vue de créer un tiers-lieu				

SECTEURS	TYPE DE FICHE	PROPOSITION ACTIONS/PROJETS	Portée par qui ?		Avec quels partenaires ?	Comment ?	Quand ?	Quel plan de financement ?		Remarques
			Maitre d'ouvrage	Moyens humains				Budget envisagé	Subventions	
SECTEUR 12	OS1.3.3 Fiche-action	Tiers lieu d'activités de pleine nature et environnementale	Commune d'Ornans	Elus, bureau d'étude, responsables associatifs, entreprises à caractère touristique, office de tourisme	Région, Département, Etat, ANCT, CCLL, entreprises, associations	Création d'un espace intégrant toute activité en lien direct avec la pratique sportive en pleine nature (canoë, escalade, randonnée, VTT, marche, vélo de route, activité équestre, accrobranche...). Espace de convivialité dans le but d'organiser des animations sur le territoire et de soutenir les associations locales créatrices de lien social. Création d'un tiers-lieu d'échanges et de mutualisation situé proche du centre aqualudique Nautiloue et du camping la Roche d'Ully Création d'un bâtiment BPOS qui s'intègre parfaitement dans l'environnement naturel et touristique avec panneaux photovoltaïques Création d'un espace multi activités	Etude en 2022 Travaux en 2023 Ouverture du site en 2024	Cout prévisionnel = 100 000€ HT	Département (P@C25) : 25% soit 250 000€ HT Région : Effilogis : 35% de 350 000 soit 122 500€ HT Etat (CRTE) : 30% soit 300 000€ HT CAF + fond sports : 80% de 100 000 soit 80 000€ HT Fonds propres : 247 500€ HT	2023
	OS1.3.4 Fiche-action	Tiers lieu touristique numérique environnemental et culturel	Communes ou Société coopérative d'intérêts collectifs	Elus, bureau d'étude, responsables associatifs et économiques, habitants	Région, Département, Etat, ANCT, CCLL, entreprises, associations, sociétaires individuels	Espace partagé, Mutualisation de matériels, mobilier et immobilier. Hébergement des activités touristiques, numériques et culturelles,			Région, Etat, Département et autres partenaires publics et privés	2023
OS1.4 : Réhabilitation des friches industrielles et agricoles										
CC Loue Lison	OS1.4.1 Fiche-projet intercommunautaire	Réhabiliter les friches industrielles intercommunales	CC Loue Lison : Service développement économique		Service PCAET	- 1er travail : répertorier les friches du territoires, les classer par type (jeune, vieille) = Atlas des friches. Attention 99% des friches sont privées. - Répondre à l'AAP (en 2022) pour réhabiliter des friches. Mais attention, les projets doivent être bien avancés pour candidater. Pistes : la Tricote (Ornans), l'île simon (Quingey)	A partir de 2021 jusqu'à la fin du mandat Échéance intermédiaire = AAP 2022 ou 2023 selon l'avancement des actions	charge de personnel de la CCLL Enveloppe à définir selon les actions	Subvention à rechercher selon les actions	
SECTEUR 2	OS1.4.2 Fiche-action	Réhabilitation de la friche de l'île Simon	Commune de Quingey Mme Menuteau, propriétaire du bâtiment		EPF : dans le cadre de ses missions d'acquisition de l'immobilier ADEME, DREAL et DDT : accompagnement mission dépollution CCLL, Fruitière à énergie, Etat,	Dans le cadre de la réhabilitation de friches industrielles, la commune de Quingey et Mme Menuteau travaillent à l'étude de la création d'une nouvelle zone d'activité après dépollution du site, en partenariat avec la communauté de communes. Une étude de dépollution est en cours et 2 porteurs de projet sont intéressés par le site. Bâtiment de 2 000 m2 en cœur de ville à réhabiliter avec un espace parking à dépolluer	Etapes à venir : restitution de l'étude de dépollution par l'entreprise Valgo financée par la commune et Mme Menuteau Restitution du projet coconstruit par les 2 porteurs du projet Plan de financement à finaliser à la fin du 1er semestre 2022.	Coût de la dépollution en attente de la restitution de l'étude. Coût de la réhabilitation en 2ème étape	Plan de financement : après restitution de l'étude recherche de financement conjoint (Etat, Collectivités territoriales, portage par l'EPF, fonds friches...A construire au premier semestre	
SECTEUR 4	OS1.4.3 Fiche-action	Réhabilitation d'une friche composée de terrains communaux en vue de la transformer en pâturage.	Commune de Goux sous Landet		EPAGE (NATURA 2000)	Les terrains communaux ont tendance à un embroussaillage progressif des milieux par l'absence de pâturage, qui a pour conséquences de perdre des surfaces exploitables, mais aussi des habitats intéressants, notamment les pelouses calcaires. L'objectif est la restauration et l'entretien par débroussaillage sélectif sur les secteurs enrichiés, en favorisant la biodiversité par l'ouverture de zones à du pâturage, avec des buissons, et une solution de gestion par pâturage pour le futur.	Délibération du conseil municipal le 16/02/22 Etude réalisée par l'Epage Signature d'un contrat Natura 2000 Appel d'offres : courant 2021	Dépenses d'investissement : - Clôtures - Travaux d'ouverture sur les zones	Financements possibles : -80% contrat Natura 2000 -20% autofinancement de la commune	



ORIENTATION 2 : UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ A HAUTE QUALITÉ DE VIE

Légende

	Projet engagé
	Projet mature - prêt à être engagé
	Projet en réflexion avec besoin identifié
	Clause de revoyure

SECTEURS	TYPE DE FICHE	PROPOSITION ACTIONS/PROJETS	Portée par qui ?		Avec quels partenaires ?	Comment ?	Quand ?	Quel plan de financement ?		Remarques
			Maitre d'ouvrage	Moyens humains				Budget envisagé	Subventions	
OS2.1 : Préserver la ressource en eau et les milieux naturels										
CC Loue Lison	OS2.1.1 Fiche-projet transversale	Réflexion autour de la gestion de la population estivale aux abords des rivières du territoire	Communes ou secteurs ayant proposés cette action Les communes des bords de la Loue CCLL (secteur 1, 2, 3, 4)	CCLL EPAGE OT	Lancer un groupe de travail multi partenarial avec les communes intéressées afin de réfléchir à des actions concrètes. Proposer à un animateur.trice CRTE d'animer ce GT. La CCLL pourra venir en appui pour l'animation.	A partir de 2022	A définir en fonction des actions qui seront proposées et par qui elles seront portées.			
	OS2.1.2 Fiche-action intercommunautaire	Sensibilisation à la préservation de l'environnement	CC Loue Lison, service PCAET	CCLL CPIE Association TRI CEN Franche-Comté	Dans le cadre de son PCAET, la CCLL met en œuvre 3 fiches-actions. - Former les publics aux enjeux liés à la ressource en eau, à la biodiversité et au climat (FA 33) ; - Informer tous les acteurs, publics et privés, des bonnes pratiques et dispositifs existants localement (FA 34); - Sensibiliser tous les publics aux changements de comportement et à l'adaptation au changement climatique (FA 35).	A partir de 2022				
	OS2.1.3 Fiche-action intercommunautaire	Lancement d'un grand programme de rénovation du parc d'assainissement non collectif du territoire	CC Loue Lison, service SPANC (0,20 ETP + stagiaire pour 2 mois)	AERMC, Département, Etat	Montage du programme en lien avec les données du logiciel et recherche de subvention auprès de différents financeurs.	A partir de 2022	Fonctionnement : charges de personnel CCLL = 8200€	En recherche		
	OS2.1.4 Fiche-action intercommunautaire	Sensibilisation à la préservation de l'environnement via le PCAET	CC Loue Lison, service patrimoine et les communes concernées par l'équipement	CCLL Département Région Etat Banque des territoires	1) Appel à candidature des communes du secteur 5 et 8 du CRTE qui souhaitent accueillir l'équipement. 2) AMO pour déterminer les avantages/inconvénients de chaque candidature. 3) Choix de la commune en conseil communautaire Lancement du programme par l'AMO 4) Recrutement MOE puis des entreprises de travaux	A partir de 2022	Dépenses 2022 Recrutement AMO = 30 000€ La suite du plan de financement restera à définir à l'étape 3 et 4.	Subvention 80% du Département 25		

SECTEURS	TYPE DE FICHE	PROPOSITION ACTIONS/PROJETS	Portée par qui ?		Avec quels partenaires ?	Comment ?	Quand ?	Quel plan de financement ?		Remarques
			Maitre d'ouvrage	Moyens humains				Budget envisagé	Subventions	
SECTEUR 5	OS2.1.5 Fiche-action	Projet de sentier éco interprété (de découverte) avec le CPIE	Commune de Chenecey	CPIE (étude) CAUE	La commune de Chenecey-Buillon a pour projet de réaliser deux parcours de découverte de son territoire à l'appui d'un patrimoine naturel et historique remarquable dans son ensemble.	Finalisation plan d'interprétation : janvier/ février 2022 Étude paysagère : janvier/ février 2022 Recherche de financements complémentaires : février 2022 Réalisations à partir de mars 2022 à avril 2023	Dépenses investissement Estimation en cours : 175 879 €HT AMO : 38 100 €HT Marché 1, Numérique : 35 950 €HT Marché 2, Interprétation : 44 575 €HT Marché 3, MO Aménagements 18 000 €HT Marché 4, Aménagements : 39 253 €HT	Financement acquis : - Plan de relance Avenir Montagne Investissement Massif Jurassien (80% de 140 685€HT) : 112 548 € Reste à charge provisoire : 63 332 € A solliciter : - Financement projets numérique ANCT (Plan avenir Montagne investissement) + CRBFC : ? - FNADT : ? - Financement projets participatifs ENVI CRBFC : ? - GBM		
SECTEUR 8	OS2.1.6 Fiche-projet	Nouvelle STEP pour la nouvelle commune des Monts-Ronds	Commune Les Monts-Ronds	AERMC, Département, Etat AMO Sciences environnement	Dans le cadre de l'amélioration du traitement des eaux usées, abandon de la lagune de l'ancienne commune de Villers pour un raccordement sur la STEP de Merey afin d'augmenter la qualité de traitement des EU et des rejets pour une diminution de l'impact sur l'environnement. En parallèle, les schémas d'assainissement des 2 communes nouvellement fusionnées seront remis à niveau	Ce projet est prioritaire pour la commune nouvelle (autorisations d'urbanisme)et pourrait démarrer courant 2023	Dépenses sur budget annexes d'assainissement chiffrage en cours Emprunt	Etat (DETR, dotation commune nouvelle) Département AE RMC		
SECTEUR 10	OS2.1.7 Fiche-action	Recherche d'une nouvelle ressource AEP par le syndicat SIEPA	Syndicat des eaux du plateau d'Amancey (SIEPA)	AE RMC Département Etat	Prestation pour une recherche de source + forage d'essai commandé dans un BE spécialisé Si source ok = poursuite de l'étude : collecte et transport jusqu'au réservoir de tête. = Hydrogéologue recruté en attente d'accord de l'AE RMC	En cours	BE d'hydrologie = 73050€ HT Plan de financement à établir si la ressource trouvée est qualitative et quantitative	50% subvention AE RMC 10 % Département DETR à solliciter pour 20%		
OS2.2 : Mobilité sur le territoire Loue Lison										
CC Loue Lison	OS2.2.1 Fiche-action intercommunautaire	Élaboration d'un plan de mobilité simplifié dans le cadre de l'exercice de la compétence AOM	<u>Services et stratégie mobilité</u> CCLL, service mobilité dans le cadre le compétence AOM	Département, OT	Élaboration d'un plan de mobilité simplifié : - Diagnostic - Stratégie = définition d'axes - Plan d'action - Mise en œuvre du PMS	2022 à 2023 : Élaboration du PMS 2023 : Mis en œuvre du PMS	Fonctionnement : - recrutement BE = 60 000€ à diviser : 2022 = 25 000€ et 2023 = 35 000€ Investissement : A définir après le PMS (2023)	Fonctionnement : - Subvention Région pour le PMS : 50 à 80%. Investissement :		
	OS2.2.2 Fiche-projet transversale	Liaisons douces pour relier les villages du secteur	<u>Services et stratégie mobilité</u> CCLL, service mobilité dans le cadre le compétence AOM <u>Aménagements "doux".</u> Communes ou secteur ayant proposés cette action Les communes du secteur 1, 5, 7, 9 et 12	Département, OT	Élaboration d'un plan de mobilité simplifié comprenant un schéma vélo intercommunal. Dans le cadre de la commission mobilité, les élus intéressés par la thématique voie cyclable pourront être parties prenantes	2022 : PMS A partir de 2023 : Mise en œuvre du plan d'action dont le schéma cyclable = hiérarchisation des voies dites douces - Maitrise d'ouvrage Départementale; - Maitrise d'ouvrage Intercommunale ; - Maitrise d'ouvrage communale	cf. FA PMS			

SECTEURS	TYPE DE FICHE	PROPOSITION ACTIONS/PROJETS	Portée par qui ?		Avec quels partenaires ?	Comment ?	Quand ?	Quel plan de financement ?		Remarques
			Maitre d'ouvrage	Moyens humains				Budget envisagé	Subventions	
SECTEUR 12	OS2.2.3 Fiche-action	Création d'une piste cyclable	Commune d'Ornans		Le département (route départementale) SYDED (éclairage public) Etat (CRTE) : piste cyclable Région : aménagement du territoire	Le but du projet est de créer une piste cyclable à l'entrée de ville côté Ouest entre le rond-point de la truite et le rond-point vers Alstom afin de permettre aux habitants de circuler à pied ou à vélo de façon sécuritaire. Cette première partie de piste cyclable fait partie intégrante du projet d'aménagement du centre-ville qui consistera à relier les 2 côtés du territoire par une piste cyclable traversant l'intégralité de la ville. De plus, cette première partie de piste cyclable sera la continuité de la voie cyclable (ancienne voie ferrée) existante entre l'hôpital du Grosbois et Ornans.	Dossier technique pour Février 2022 Marché public en avril 2022 Réalisation des travaux de Mai à Septembre 2022	Cout prévisionnel des travaux : 324 332€ HT	Département : politique cyclable (80% de 215 000€) soit 172 000€ HT Etat (CRTE) : 30% de 150 000€ soit 45 000 HT Région : aménagement : 25% de 150 000€ soit 37 500 HT Fonds propres : 70 500€ HT	Dossier technique pour Février 2022 Marché public en avril 2022 Réalisation des travaux de Mai à Septembre 2022
OS2.3 : Aménagement d'équipements sportifs et de loisirs										
CCLoue Lison	OS2.3.1 Fiche-action intercommunautaire	Aménagement d'un pôle sportif sur le secteur 5 ou 8	CC Loue Lison	AMO	Autres communes du secteur concernées Financeurs : Etat, Département, Région, Syded, CAF	Identification d'un réel besoin en matière d'équipement sportif sur le secteur du 1er plateau Lancement d'un appel à candidature entre toutes les communes avec le soutien d'une AMO financée par le Département Etude de faisabilité à lancer après le choix du candidat	2022 : Candidature et étude de faisabilité	Investissement : AMO = 30 000 € (Amo dité légère)	Investissement : à solliciter Département AMO = 16 000€	
SECTEUR 2	OS2.3.2 Fiche-action	Projet d'aménagement d'un espace de plein air (Abbans-Dessous)	Commune d'Abbans-Dessous			Création d'un terrain de loisirs avec aire de jeux, terrain multi-supports, pétanque – tables et bancs Accès PMR Aménagement paysager et création d'un parking et clôture de la structure	Devis en cours. Terrain propriété de la commune. Prochaine étape : étude des devis et choix des partenaires Automne 2022	Terrassement Terrain : environ 29 000 € HT Multi sport = 54 000 € HT Aire de jeux = 30 000€ HT Tables bancs = 3 000 € HT Parking = 9 000 € HT Clôture= 6 000 € HT	En recherche	
SECTEUR 5	OS2.3.3 Fiche-projet	Réalisation d'un circuit de vélo cross type "poomtrack"	Commune de Rurey			Terrain pour accueillir cet équipement est propriété de la commune Étude chiffrée La commune souhaiterait savoir si d'autres communes de son secteur seraient intéressées par le projet.	Discussion 2022 en réunion de secteur 5			
SECTEUR 7	OS2.3.4 Fiche-action	Création d'un ExplorGame (escape game en extérieur)	Cléron		Commissariat du massif du Jura Région BFC	Dans le projet du développement de l'économie touristique du village, nous allons créer un jeu de chasse aux trésors en extérieur sur le village. Il permettra de pérenniser l'activité du nouveau bar (ouverture prévue en avril 2022), une aubaine pour le village.	L'entreprise et le plan de financement seront présentés pour délibération lors de notre conseil municipal du 21 janvier 2022	Montant des travaux estimés : 40 000 HT	Région = 32 000€ Massif du Jura = 32 000€ Commune = 8 000e	
	OS2.3.5 Fiche-action	Création d'un espace partagé et inclusif autour des pratiques sportives et de loisirs	Commune de Déservillers		CAF Département PNS Région Etat Europe	Créer un espace partagé dédié à la pratique sportive à tout âge : city Park, boulodrome, parcours végétal, module fitness inclusif La particularité du projet est qu'il se veut inclusif dans sa globalité et permettra donc de mixer les publics	Consultation démocratie participative 1er semestre 2022 réunion et échanges avec la population Elaboration cahier des charges juillet/septembre 2022 Consultation des entreprises octobre 2022 Dossier de subvention Décembre 2022 Décision en janvier 2023	A définir	PNS Département	

SECTEURS	TYPE DE FICHE	PROPOSITION ACTIONS/PROJETS	Portée par qui ?		Avec quels partenaires ?	Comment ?	Quand ?	Quel plan de financement ?		Remarques
			Maitre d'ouvrage	Moyens humains				Budget envisagé	Subventions	
SECTEUR 10	OS2.3.6 Fiche-action	Réhabilitation des vestiaires de foot et mise aux normes du stade situé à Chantrans	Commune Chantrans		ABC Foot, club de 167 licenciés originaires de 22 communes de la CCLL et Ecole primaire de Chantrans regroupant 70 élèves issus de 6 communes.	Mise aux normes et rénovation des vestiaires de foot. Stade très utilisé par l'équipe de foot , ABC Foot (Amathay, Bolandoz, Chantrans) Rénovation des vestiaires et salle après match Remplacer le toit en fibrociment (amiante) qui n'est plus étanche par un toit en tuiles avec isolation, recréer les espaces nécessaires aux équipes et à l'arbitre selon les normes requises par la ligue de football, refaire les douches complètement insalubres, créer un WC accessible PMR, installer une fosse toutes eaux avec filtre sable, installer une cuve de récupération de l'eau de pluie	courant 2022	Etude, démontage, terrassement, maçonnerie, charpente, menuiserie extérieure, enduit, VMC, électricité, isolation, carrelage, plomberie pour un coût prévisionnel de 279 860,78€ HT	DETR : 83 958,23 (30%) Département : 69 965,19 (25%) Région : 55 972,15 (20%) Ligue de Football : 20 000,00 Autofinancement : 49 965,21	
SECTEUR 12	OS2.3.7 Fiche-action	Aménagements d'un verger de sauvegarde, d'aires de jeux, d'équipements et d'espaces intergénérationnels	Malbrans	AMO (Syded) et Maître d'œuvre	Département - Etat - Région	Aire de jeux Verger de Sauvegarde Equipements Intergénérationnels Espaces de rencontre intergénérationnels	2022	Cout prévisionnel = 158 134€	Département Etat ANS CAF	
	OS2.3.8 Fiche-action	Chassagne st Denis Création d'un espace de Jeux Multigénérationnel et d'un parking attenant	Commune de Chassagne St Denis	Elus, CAUE, responsables associatif, habitants	Région, Département, Etat, CCLL	- Proposer un lieu de rencontre intergénérationnelle - Répondre à l'attente des habitants du village - Pose de jeux pour enfants et d'un terrain multisport. - Création d'un abris ouvert avec tables et bancs et d'un terrain de pétanque - Aménagement d'un parking limitrophe à ce lieu pour ne pas nuire aux riverains	PAC CAP, SCOT, schémas régionaux loisirs tourisme, aménagement du territoire.	108094 € HT	Département - Etat - ANS - CAF	Début travaux janvier 2022
OS2.4 : Aménagement d'espaces et d'équipements de service au public										
CCLoue Lison	OS2.4.1 Fiche-action intercommunautaire	Extension maison des services et locaux CCLL à Amancey	CC Loue Lison	AMO MOE Entreprises travaux	Autres communes du secteur concernées Financeurs : Etat, Département, Région, Syded, CAF	Travaux d'extension de l'actuel maison des services en vue d'agrandir les locaux pour les services actuels et accueillir des nouveaux	2022 - 2023 : Travaux De de subventions en cours	Investissement : AMO (une partie déjà facturé) MOE = 95 517€ HT Etudes et prestations annexes = 187 025€ HT Travaux (estimatif, 15/12/2021 pour ajuster) =1 365 000€ HT	Investissement : (sous réserve des attributions) TTC Etat (DETR/DSIL) = 462 000€ TTC Département (C@p 25) = 247 586 € TTC CAF = 196 630€ TTC Région Effilogis (étude) = 28500€ TTC Région Effilogis (travaux) = 350 000€ TTC SYDED = 15 000€ TTC CEE = 11 000€ TTC	
	OS2.4.2 Fiche-action intercommunautaire	Création et aménagement de nouveaux sièges pour la CCLL et l'EPAGE	CC Loue Lison EPAGE	AMO MOE Entreprises travaux	Autres communes du secteur concernées Financeurs : Etat, Département, Région, Syded, CAF	- Lancement AMO des études pour la construction des nouveaux locaux	2022 à 2025	Investissement : AMO = 60 000€ concours d'architecte = 30 000€ MOE = Etudes et prestations annexes Travaux HT	Investissement : Financeurs potentiel Etat (DETR/DSIL) = Département = 16 000€ AMO CAF = Région Effilogis (étude) = Région Effilogis (travaux) = SYDED = CEE =	
	OS2.4.3 Fiche-projet	Construire une salle des fêtes pouvant servir aux plusieurs communes du secteur 3	Identifier une commune pilote du projet selon le lieu d'implantation			Bâtiment BBC		1 commune MO mais contribution possible des autres communes (fonds de concours)	Co-financeurs à rechercher	

SECTEURS	TYPE DE FICHE	PROPOSITION ACTIONS/PROJETS	Portée par qui ?		Avec quels partenaires ?	Comment ?	Quand ?	Quel plan de financement ?		Remarques
			Maitre d'ouvrage	Moyens humains				Budget envisagé	Subventions	
SECTEUR 3	OS2.4.4 Fiche-action	Rénovation des ponts communaux desservant le village de Rennes-sur-Loue	Commune de Rennes-Sur-Loue			Autrefois en bois, pont de pierre de 1861 présentant d'importants dommages ne permettant plus un passage sécurisé des véhicules. Aggravation au fil du temps de la dégradation de la portance des voûtes (disjonction des bandeaux, infiltrations d'humidité), de plus en plus importante amenant à terme l'effondrement du pont. Situé sur un passage touristique remarquable à proximité du château, valorisation du site. Liaison touristique avec les villages environnants Chay, Buffard, Port-Lesney. Dimension économique : maintien d'une activité agricole, sylvicole, apicole. Activité entravée par des contraintes importantes de déviation/distances supplémentaires pour accéder aux sites. Etudes préalable d'avril 2021, projet définitif édité en Janvier 2022. Consultation des entreprises, printemps 2022. Démarrage des travaux en été 2022, selon les contraintes/saisonnalité de travaux sur la Loue.	Les travaux sont prévus sur une durée de 3 Mois. Début des travaux été 2022. Saisonnalité déterminée par les contingences de travaux sur la Loue. Appels d'offres prêts à être lancés	Coût total du projet HT : 227 014€ Prix généraux : 49 100€ Superstructures et équipements = 66 190€ Structures = 90 770€ Rehaussement de parapet pour mise aux normes = 20 954 €	Département PAC = 60 000€ Etat = 68 104€ Prêt et fonds propres = 128 910€ Pas éligible au plan de relance.	
	OS2.5.4 Fiche-action	Réaménagement d'une maison de maître en vu d'installer des bâtiments publics et créer des logements	Commune de Chay		CAUE Département Etat Région Syded	Réaménagement d'une maison de maître en vu d'installer des bâtiments publics, créer des logements et mise à disposition du terrain à proximité pour aménager une structure d'aide à la personne	Début projet : 2021 AMO : Mars 2022 MOE : Automne 2022 Début des travaux : Printemps 2023	Cout global : 700 000€	Subventions : - 300 000€ Emprunt : - 250 000€ Autofinancement : printemps 2023	
SECTEUR 4	OS2.4.5 Fiche-action	Action sur le numérique en direction des aînés	Commune de Goux sous Landet		Habitants du village	La commune de Goux-sous-Landet souhaite soutenir le déploiement d'actions locales efficaces et cohérentes par l'aide aux démarches numériques, et permettre ainsi une meilleure accessibilité aux services publics. Cet accompagnement des personnes éloignées du numérique repose sur : - l'égalité entre chaque résident de notre commune - un maintien du lien avec les plus fragiles - l'accessibilité numérique pour les publics fragilisés et/ou à besoins particuliers Cet accompagnement aura un impact sociétal à l'échelle communale ; il pourrait être envisager un regroupement de plusieurs communes, de même typographie, et de proximité. L'objectif est d'accompagner et former les personnes éloignées du numérique sur notre territoire communal, grâce à une assistance et/ou un accompagnement numérique dans l'ensemble des démarches administratives.	Dépenses d'investissement : - outils informatiques et mobilier - mission d'accompagnement : préparation des ateliers et thèmes - frais de communication Dépenses de fonctionnement - rémunération du prestataire	été 2022 : finalisation de la fiche action 2022 : recrutement d'un prestataire fin 2022 : réunion d'information fin 2022 et suivantes : ateliers et interventions		
SECTEUR 5	OS2.4.6 Fiche-action	Agrandissement de l'école et réfection de deux salles de classe	SIVOM de Charencey sur Loue (Chenecey, Charnay, Courcelles, Palantine, Rouhe)		Etat, Région BFC Département Syded	Le SIVOM de CHARANCEY sur LOUE exerce la compétence scolaire pour les communes de CHARNAY, CHENECEY BUILLON, COURCELLES LES QUINGEY, PALANTINE et ROUHE. Une partie des locaux actuellement utilisée pour une salle de classe et le bureau de la Directrice ne sont plus adaptés, ainsi le Conseil Syndical a décidé la démolition de bâtiments non utilisés et pour partie amianté et la construction d'un nouveau bâtiment sur les parcelles cadastrée B 937 et B 940 de la commune de CHARNAY. Cette construction complémentaire à un existant va permettre l'accueil des classes primaires avec la restructuration intégration des bâtiments modulaires conservés	Partie à démolir mai 2022 Dépôt PC mi-mars 2022	Cout prévisionnel : 711 527 € HT	Réunion des financeurs prévue mars 2022 Etat Région Département	Lancement de la MOE
	OS2.4.7 Fiche-action	Projet de création d'une maison des séniors à Chenecey-Buillon	Privé ou commune de Chenecey		EPF Département	La commune achète une parcelle de terrain par le biais de l'EPF située à l'entrée du village pour un montant de 150 000 euros afin d'y installer une maison adaptée pour les séniors. Une maison située à l'entrée de village en connexion avec l'église, le cimetière, le périscolaire, la salle de convivialité et les commerces du centre du village. Ce type de structure est inexistant sur notre bassin de vie à ce jour.		A définir	A définir	
	OS2.4.8 Fiche-action	Projet d'aménagement du centre du village de Chenecey	La commune de Chenecey Buillon (délégation du Sivom de Charancey-Sur Loue à la commune)		SYDED CCLL	Il s'agit d'enfouir les réseaux secs sur ce secteur et d'aménager la place de la République ou se situe la salle de convivialité, l'église et le périscolaire. Cet endroit au cœur du village est particulièrement important puisque la commune y organise toutes ses manifestations en lien avec les associations. Les berges seront également aménagées pour permettre de contempler la Loue à proximité du pont et de l'Hôtel Restaurant chez Gervais. La CCLL a obtenu ses subventions pour la réfection de la voirie du tour de l'Eglise qui appartient au SIVOM de Charancey Sur Loue	L'étude devrait se réaliser premier semestre 2022 pour une réalisation des travaux au printemps 2023 Les demandes de subvention se réaliseront 2ème semestre 2022	Un étude a été confiée au cabinet « Au delà du Fleuve » Paysages et urbanisme pour 2022 pour un montant de 8290 euros HT	Les travaux à réaliser sont estimés à 300 000 euros HT avec une mission de MOE de l'ordre de 24 325 euros HT Une étude avait été demandée au SYDED il y a 3 ans pour l'enfouissement qu'il faut mettre à jour	
SECTEUR 6	OS2.4.9 Fiche-projet	Réaménagement de la place au centre	Commune d'Eternoz		Département du Doubs, Etat, Région BFC			550000 € HT	Département du Doubs, Etat, Région BFC	

SECTEURS	TYPE DE FICHE	PROPOSITION ACTIONS/PROJETS	Portée par qui ?		Avec quels partenaires ?	Comment ?	Quand ?	Quel plan de financement ?		Remarques
			Maitre d'ouvrage	Moyens humains				Budget envisagé	Subventions	
SECTEUR 7	OS2.4.10 Fiche-action	Restauration du viaduc sur la Loue	Commune de Cléron		Europe, Etat, Région, Département Mission Bern, Fondation du patrimoine	Réfection du vieux pont de la commune de Cléron	Début des travaux 15 septembre 2021 Projet inclus dans le programme touristique de la commune	369 527€ dont environ 22% d'autofinancement	Europe (Leader) : 40 000€ Etat (DETR) : 110 860€ Région : 50 000€ Département : 54 000€ Mission Bern : 32 000€ Fondation du patrimoine : 3695€	
SECTEUR 8	OS2.4.11 Fiche-action	Création d'une micro-crèche sur la commune des Monts-Ronds	Commune Les Monts-Ronds Gestion portée par l'AFR actuellement gestionnaire de la cantine et du RPI		CAF Région Etat	Création d'une micro-crèche sur le territoire communal pouvant également accueillir les enfants d'autres communes du bassin de vie en fonction des places	Ce projet est prioritaire pour la commune nouvelle et pourrait démarrer courant 2022	Pour l'instant, l'estimatif chiffré par famille rurales serait d'environ 500 K€ TTC. Chiffre à affiner	Pour le plan de financement, hormis les financeurs déjà cités (CAF+Etat), La commune aurait recours à l'emprunt avec un abondement (apport) qui reste à définir en fonction du projet définitif	
OS2.5 : Actions en faveur de la santé										
CC Loue Lison	OS2.5.1 Fiche-action intercommunautaire	Extension maison de santé d'Amancey	CC Loue Lison	AMO MOE Entreprises travaux Etape actuelle : recrutement AMO	ARS, professionnels de santé et autres communes du secteur concernées Financeurs : Etat, Département, Région, Syded, Ademe	L'extension du bâtiment devient nécessaire afin d'accueillir un second kinésithérapeute et d'offrir des locaux plus adaptés aux professionnels de santé en place à savoir, une nouvelle salle de soins de 40 m² environ pour les consultations des infirmières, ainsi qu'une salle pour l'installation de la neuropsychologue et de la psychomotricienne, et une salle d'attente. Le souhait des praticiens est un agrandissement de 80 m² sur deux niveaux, avec à l'étage, une salle de réunion. Une réflexion sera menée également sur l'utilisation des locaux actuels : en effet, il s'agit de diagnostiquer les éventuelles pistes d'amélioration dans la recherche d'une utilisation la plus optimale des locaux actuels. Par ailleurs, il est demandé que l'étude porte sur l'organisation du stationnement avec la création d'espaces de parkings supplémentaires. L'aménagement d'un terrain, dont la CCLL est propriétaire, à proximité des parkings actuels, pourrait faciliter l'accès des patients au bâtiment	Consultation AMO en cours (date limite de réception des offres 27/01/2022) Prochaine étape : Etat des besoins, diagnostics fonctionnels et présentation des différents scénarii et chiffrage. 2022 : AMO – APS/APD 2023 : consultation des entreprises – démarrage des travaux 2024 : fin des travaux	Estimation AMO : entre 25 000€ et 30 000 € Estimation Maîtrise d'œuvre / travaux : à définir en fonction des scénarii proposés, toutefois, on peut estimer le coût de cette extension autour de 400 000.00€	Subvention AMO Département = 16 000€ Pour la phase Maîtrise d'œuvre / travaux : aides européennes, de l'Etat et de la Région, avec une prévision d'environ 40% des dépenses engagées.	
SECTEUR 2	OS2.5.2 Fiche-action	Construction d'une maison de sante sur le site du Centre de réadaptation et l'EHPAD de Quingey	CHU – Etablissement de Santé de Quingey		Commune de Quingey ARS CCLL (CLS) les professionnels de santé de la MSP	Un projet de Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) regroupant une quinzaine de professionnels de santé (médecins, kinésithérapeutes, cabinets infirmiers, rhumatologue, pédicure, diététicienne...) est en cours sur la commune de Quingey avec comme porteur de l'opération l'établissement de santé (ES) de Quingey	La consultation du groupement pour la conception-réalisation est en cours. Prochaine étape : sélection des candidats admis à présenter une offre. Etude dont PC : 6 mois (mars à septembre 2022) Consultation des entreprises : dernier trimestre 2022 Travaux 8 mois : janvier à août 2023 Réception du bâtiment : dernier trimestre 2023.	Coût prévisionnel de l'opération : 2 923 000.00 € HT.	Subvention à définir	
	OS2.5.3 Fiche-action	Restructuration et extension de l'établissement de sante de Quingey	CHU – Etablissement de Santé de Quingey		Commune de Quingey ARS CCLL (CLS)	OBJECTIFS ET ENJEUX DE LA RESTRUCTURATION ET DE L'EXTENSION •Augmenter la capacité d'accueil du service d'hospitalisation •Augmenter la capacité d'accueil de l'hôpital de jour et l'intégrer au sein du bâtiment principal •Agrandir le plateau médico-technique et construire un nouveau gymnase •Réorganiser les fonctions supports et logistiques •Optimiser les installations techniques (MAS, SSIAD et accueil de jour à intégrer dans la réflexion globale de l'opération) •Revaloriser les espaces extérieurs (stationnements, jardins...) •Conserver les unités EHPAD et USLD en l'état	- février 2022 : consultation maitrise d'œuvre (6 mois) - Etudes (dont PC) : 12 mois - Travaux : 38 mois	Coût prévisionnel de l'opération : 17 100 000.00 € HT	5 201 000€ SEGUR de la SANTE 2021 Le reste du plan de financement est en cours.	
SECTEUR 7	OS2.5.4 Fiche-action	Extension MARPA d' Amancey	Commune d'Amancey		CCLL, Habitants, résidents, MSA	La MARPA d'AMANCEY a ouvert ses portes en novembre 1993. Depuis cette date, cette structure propose 16 logements T1 et 2 T1bis à des personnes âgées ayant gardées un certain degré d'autonomie. A ce titre, la concept MARPA fait que ces établissements sont de vrais lieux de vie. Le taux de remplissage est excellent. La conception du bâtiment datant de quasiment 30 ans, certains espaces ne sont plus adaptés ou manquent par rapport à la vie en commun, au changement de méthodes de travail, à certaines normes qui ont évoluées, à la qualité du travail ou encore au bien-être des salariés. Le projet consiste donc à construire des espaces nouveaux permettant de répondre aux demandes à savoir :	01/2022 : Esquisse 06/2022 : APS – APD – Projet 09/2022 : DCE – Appel d'offre travaux 11/2022 : Début des travaux 06/2023 : Fin des travaux	Le coût prévisionnel n'est pas encore défini à ce jour puisque nous sommes en phase esquisse. Il correspondra au coût de construction HT + coût de maitrise d'œuvre + tous les coûts induits par la construction (Bureau de contrôle + SPS + étude de sol etc...)	Département Etat (DETR) CARSAT (à définir) Auto-financement	

SECTEURS	TYPE DE FICHE	PROPOSITION ACTIONS/PROJETS	Portée par qui ?		Avec quels partenaires ?	Comment ?	Quand ?	Quel plan de financement ?		Remarques
			Maitre d'ouvrage	Moyens humains				Budget envisagé	Subventions	
SECTEUR 8	OS2.5.5 Fiche-projet	Création d'une maison de santé sur la commune de Tarcenay-Foucherans	Commune de Tarcenay-Foucherans		CCLL (CLS) ARS	La commune de Tarcenay-Foucherans a fait l'acquisition d'une maison sur la zone artisanale à l'entrée de Tarcenay (265 000 Euros). 180 m2 Au sol + 1 étage. 1 logement indépendant. Cette acquisition a pour objectif d'accueillir un ou des nouveaux médecins et professionnels de santé sur la commune en vue du départ à la retraite à venir du médecin généraliste de la commune. Possibilité immédiate de créer deux cabinets médicaux avec salle d'attente / Cuisine et SDB indépendante à utilisation exclusive des professionnels de santé. Possibilité immédiate de créer un parking devant et une plateforme pour extension à l'arrière de la maison. Les travaux à prévoir sont restreints et peuvent être mis en œuvre assez rapidement.	2022 : étude de faisabilité – mobilisation de nouveaux professionnels de santé	A définir en fonction de l'orientation du projet et notamment des professionnels de santé qui investiront les locaux	A définir en fonction de l'orientation du projet	
SECTEUR 9	OS2.5.6 Fiche-action	Création d'un pôle santé à Vuillafans	Commune de Vuillafans		subventions : DSIL, SYDED, Département, Pas de financements de l'ARS car le projet ne rentre pas dans les critères des Maisons de santé.	Rénovation de la salle des fêtes de Vuillafans en vu de créer un pôle santé pour accueillir 2 médecins, 1 infirmière, 1 psychologue	Démarrage des travaux le 1/03/2022 et fin du chantier le 31/03/2023	Le projet s'élève à 889 634,16 € HT en investissement à laquelle il convient de rajouter le coût du MOE qui s'élève à 104 087.20 € HT	L'état (DSIL) 208 633.26 €, La Région (EFFILOGIS) 204 000.00 €, Le Département (CAP@25) 51 000.00 €, SYDED (Transition énergétique) 65 000,00 € et autofinancement par emprunt 330 000,00 €	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOUE LISON
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE 2021 - 2026
Ce document sert de fil conducteur au travail de co-construction des fiches-actions ou fiches-projets du crte
ORIENTATION 3 : UN TERRITOIRE SOBRE EN ENERGIE



Légende

	Projet engagé
	Projet mature - prêt à être engagé
	Projet en réflexion avec besoin identifié
	Clause de revoyure

SECTEURS	TYPE DE FICHE	PROPOSITION ACTIONS/PROJETS	Portée par qui ?		Avec quels partenaires ?	Comment ?	Quand ?	Quel plan de financement ?		Remarques
			Maitre d'ouvrage	Moyens humains				Budget envisagé	Subventions	
OS3. 1 : Rénovation énergétique des bâtiments publics										
SECTEUR 2	OS3.1.1 Fiche-projet	Rénovation du château Nicolas	Commune de Quingey		Collectivités territoriales : département, région, banque des territoires dans le cadre de petites villes de demain	Rénovation thermique du bâtiment Château Nicolas, rue du Gey. qui comporte 5 logements communaux à l'étage et 2 structures au RDC micro crèche et périscolaire.	Etude de faisabilité : été 2022 Travaux : 2ème semestre 2022	cout prévisionnel = 600 00€ HT	A élaborer au premier semestre 2022 Région dans le cadre d'Effilogis, le Département avec CAP 25, Etat DSIL, DETR, CAF	
	OS3.1.2 Fiche-projet	Projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment de l'école	Commune de Lombard		SYDED Département	Rénovation bâtiment ancienne école, restructuration du rez de chaussé et des sanitaires (bâtiment distinct). Rénovation urgente de la toiture En attente du diagnostic énergétique du SYDED, la commune n'a encore pas déterminé le niveau de rénovation qu'elle souhaite engager	Diagnostic structure SYDED juillet 2021 favorable au projet Retour du diagnostic énergétique par le Syded attendu pour le 17 février 2022 Année 2022 consacrée au différentes études, montage de dossiers subventions. Travaux en 2023	En attente du diagnostic énergétique		
	OS3.1.3 Fiche-action	Rénovation énergétique et sécuritaire de la salle des fêtes	Commune de Chouzelot		SYDED	La salle des fêtes a été aménagée dans les années 90 ; plancher non isolé, fenêtres a simple vitrage, murs extérieurs non isolés, portes non isolées, faible isolation du faux plafond. D'une superficie d'environ 80m², cette salle peut accueillir jusqu'à 65 personnes. Cette action a pour but : la mise aux normes actuelles permettant d'atteindre le niveau 'BBC-Effinergie'	Diagnostic en cours par le SYDED (prévu fin mai 2022			
SECTEUR 5	OS3.1.4 Fiche-projet	Réfection de deux logements communaux pour location	Commune de Cessey							
SECTEUR 6	OS3.1.5 Fiche-action	Rénovation d'un bâtiment communal à Alaise (commune d'Eternoz)	Commune d'Eternoz	AMO (SOLIHA)	Syded . Ademe. Département du Doubs . Etat Région BFC	Rénovation BBC – Création d'appartements pour locatif			Syded . Ademe. Département du Doubs . Etat Région BFC	
	OS3.1.6 Fiche-action	Rénovation de la maison communale avec appartements locatifs (commune de Crouzet-Migette)	Commune de Crouzet-Migette	AMO (Syded) et Maître d'œuvre	Syded . Ademe. Département du Doubs . Etat Région BFC	Rénovation BBC – Chauffage bois granulé		250 000 € HT	Syded . Ademe. Département du Doubs . Etat Région BFC	
	OS3.1.7 Fiche-action	Rénovation d'un bâtiment communal à Sainte Anne	Commune de Sainte Anne		Syded . Département du Doubs . Etat Région BFC	Rénovation thermique d'un bâtiment communal, véritable « passoire t	AO janvier 2022 Début des travaux : avril 2022 des travaux ? l'achèvement des travaux	Total prévisionnel HT : 164 000 € Rénovation énergétique de tertiaire : 61 544 € Rénovation énergétique de logements : 39 600 € Ingénierie et études : 23 745 €	EFFILOGIS SYDED DETR, IDSIL, CD 25 Fonds propres pour 25 %	

SECTEURS	TYPE DE FICHE	PROPOSITION ACTIONS/PROJETS	Portée par qui ?		Avec quels partenaires ?	Comment ?	Quand ?	Quel plan de financement ?		Remarques
			Maitre d'ouvrage	Moyens humains				Budget envisagé	Subventions	
	OS3.1.8 Fiche-projet	Rénovation bâtiment communal (commune de Nans-sous-Sainte-Anne)	Commune de Nans-sous-Sainte-Anne		Syded, CAUE	Rénovation thermique d'un bâtiment communal abritant la mairie, la salle de convivialité et deux logements loués. Création d'un appartement supplémentaire pour mise en locatif Mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture	Audit énergétique et étude CAUE en 2022 Appel d'offres en 2023 Travaux courant 2024 et achèvement fin 2025	Total prévisionnel : 500 000 € HT Travaux de rénovation énergétique Changement mode de chauffage (chaudière granulés bois) Pose panneaux photovoltaïques Ravalement façade AMO, bureaux de contrôle, tests, diagnostics	Ademe et Région BFC (Effilogis) CCLL (OPAH) SYDED Etat (DETR, DSIL) Département du Doubs Fonds propres commune	
	OS3.1.9 Fiche-projet	Rénovation bâtiment communal (commune de Montmahoux)	Commune de Montmahoux		Syded . Ademe. Département du Doubs . Etat Région BFC	Rénovation BBC, création de 4 logements locatifs		700000 € HT	Syded . Ademe. Département du Doubs . Etat Région BFC	
SECTEUR 7	OS3.1.10 Fiche-projet	Rénovation de logements communaux à Amondans	Commune d'Amondans							
	OS3.1.11 Fiche-projet	Rénovation énergétique de la salle de convivialité et aménagement de la cuisine	Commune de Bolandoz			Bâtiment BBC + installation panneaux photovoltaïques				
	OS3.1.12 Fiche-action	Rénovation d'un logement communal mitoyen et création d'un musée du Tacot	Commune de Cléron	MOE et Mairie	SYDED, Département	Bâtiment BBC + à voir pour une étude d'installation de panneaux photovoltaïques	PC accordé Réunion financeurs réalisée le 15/06/2021 Obligation de commencer les travaux cette année (de de l'assurance).	388 000€ HT	<u>Assurance</u> :242 000€ <u>Etat (DSIL)</u> :31 700€ <u>Syded</u> :21 500€ <u>Département - PAC CAP - volet A</u> :25 000€ ?	
	OS3.1.13 Fiche-projet	Rénovation énergétique du bâtiment communaux (Mairie, logements, salle des fêtes)	Commune de Malans			Rénovation énergétique du bâti public : - Mairie + logements communaux - Création d'un logement supplémentaire sous la toiture - Isolation thermique de la salle des fêtes + augmenter la capacité d'accueil - réfection de la conduite d'eau MOE + Travaux		200 000€ ?		

SECTEURS	TYPE DE FICHE	PROPOSITION ACTIONS/PROJETS	Portée par qui ?		Avec quels partenaires ?	Comment ?	Quand ?	Quel plan de financement ?		Remarques
			Maitre d'ouvrage	Moyens humains				Budget envisagé	Subventions	
	OS3.1.14 Fiche-action	Rénovation énergétique des logements communaux d'Amancey	Commune d'Amancey			Entretien le patrimoine en augmentant le parc locatif de la commune est un objectif important. Depuis plusieurs années, la commune d'AMANCEY a lancé un programme de réhabilitation des bâtiments communaux. Dans ce cadre, plusieurs logements ont déjà été rénovés de manière à atteindre le niveau BBC rénovation.		Le coût prévisionnel s'élève à : 431000 € HT Travaux : 374000 € HT Maitre d'œuvre : 37400 € HT Coût divers : 20000 € HT	Subvention Etat : 113 000 € Subvention CRBFC : 40000 € Subvention CD25 : 19200 € Emprunt : 258 800 €	DCE : 03 :2022 CAO : 04/2022 Début Travaux : 06/2022
SECTEUR 9	OS3.1.15 Fiche-projet	Rénovation de logements communaux Montgesoye	Commune de Montgesoye							
SECTEUR 10	OS3.1.16 Fiche-projet	Réhabilitation de l'ancienne fromagerie de Flagey en logements communaux + travaux d'accessibilité Mairie	Commune Flagey							Pas avant le déménagement de la fromagerie (2023)
SECTEUR 11	OS3.1.17 Fiche-projet	Isolation des murs extérieurs et de la toiture + éclairage LED au niveau du groupe scolaire la Bareche	Syndicat intercommunal de la Bareche	Entreprises + communes	4 communes Loue Lison + 2 Portes du haut Doubs (Guyans Durnes, Voires) Etat, Département, Syded, Ademe	Isolation des murs extérieurs, de la toiture et éclairage LED	2023 ou 2024	Isolation : 114 000€ HT Panneaux solaires 33400€	A définir : participation communes + subvention	
Secteur 12	OS3.1.18 Fiche-projet	Chassagne st Denis Rénovation de la maison communale avec appartements locatifs	Commune de Chassagne St Denis	AMO et Maître d'œuvre	SYDED, ADEME, CAUE, Département, Région, CCLL	Isolation extérieur • Changement des visseries • Changement du mode de chauffage • Création de 2 ou 2 logements • Pose panneaux solaires sur le toit Scénario BBC performance	Diagnostic énergétique réalisé en 2021 Démarrage de l'étude en 2022 Dépôts des demandes d'aides et appel d'offres en 2023 Réalisation des travaux en 2024	200 000€ à 300 000€ suivant le choix du nombre de logement et des scénarii proposés	Syded - Ademe - Département - Etat - Région	2023
	OS3.1.19 Fiche-projet	Rénovation de la maison communale avec appartements locatifs	Commune de Scey Maisières	AMO (Syded) et Maître d'œuvre	Caue - Syded - Ademe - Département - Etat - Région	Rénovation d'un logement + mise aux normes BBC des locaux de la Mairie Changement du mode de chauffage (énergie renouvelable) Isolation du bâtiment normes BBC Changement fenêtres Aujourd'hui le bâtiment abrite les locaux de la Mairie ainsi qu'un logement. Chauffage électrique + fuel, isolation médiocre voir absente, fenêtres et portes datant d'un autre temps...	Etude du projet 2022 Montage financier 2023 Travaux 2023-2024		Syded - Ademe - Département - Etat - Région	
	OS3.1.20 Fiche-projet	Malbrans Rénovation de la maison communale avec appartements locatifs	Commune de Malbrans	AMO (Syded) et Maître d'œuvre	Caue - Syded - Ademe - Département - Etat - Région	Isolation et système BBC – Chauffage bois granulé	2023		Syded - Ademe - Département - Etat - Région	

SECTEURS	TYPE DE FICHE	PROPOSITION ACTIONS/PROJETS	Portée par qui ?		Avec quels partenaires ?	Comment ?	Quand ?	Quel plan de financement ?		Remarques
			Maitre d'ouvrage	Moyens humains				Budget envisagé	Subventions	
	OS3.1.21 Fiche-action	Ornans Rénovation de l'ancienne fromagerie de Bonnevaux avec appartements locatifs	Commune d'Ornans secteur Bonnevaux	AMO (Syded) et Maître d'œuvre	Sollicitation des partenaires constitutionnels. Etat via le CRTE, DSIL Région via le programme EFFILOGIS Département pour les aides au logement	A Bonnevaux le Prieuré, commune nouvelle d'Ornans dans l'ancienne fromagerie, vont être rénovés des logements communaux. La rénovation atteindra le niveau BBC rénovation . Les logements seront aussi conventionnés. Afin de mener à bien ce projet, une rénovation lourde est nécessaire. Ces travaux comprendront une amélioration acoustique entre les logements, une mise en accessibilité PMR, des travaux d'électricité, de chauffage et d'isolation thermique.	Travaux prévus sur 2022 pour mise en locatif au 1er janvier 2023	Montant prévisionnel du projet : 561 000€ HT Travaux de rénovation = 500 000€ MOE= 40 000€ Diagnostics divers (amiante, plomb...) pour 10 000€ Bureau de contrôle, SPS, études diverses pour 11 000€	- Bureau d'appui aux territoire (Etat) via le CRTE/DSIL pour 30% soit 168 300€ HT - Région via le programme Effilogis pour 35% avec plafond à 350 000€ soit 196 350€ HT - Département pour 50 000€ par logement et 29% du montant subventionnable soit 29 000€ HT - Fonds propres (dont emprunts) 167 350€ HT	
OS3. 2 : Promotion et installation d'EnR sur le territoire										
CC Loue Lison	OS3.2.1 Fiche-action intercommunautaire	Promotion des énergies renouvelables sur le territoire	CC Loue Lison Service PCAET		AJENA ADEME SYDED DDT Chambre d'agriculture	Fiche action du PCAET : O2A1-2.1.7 / O2A2-2.2.8 / O2A4-2.4.10 / O2A4-2.4.11/ O2A3-2.3.9 Incitation financière pour changement chaudière, acquisition panneaux solaires. Accompagnement au développement méthanisation et de la production hydroélectrique. Evaluer faisabilité éolien.	Durée du PCAET : 2020 à 2026	Etude faisabilité éolien : environ 50 000€ Aide panneaux solaires : 10000€/an Aide chaudières : 10 000€/an		
SECTEUR 2	OS3.2.2 Fiche-aAction	Rénovation du chauffage d'appartements communaux	Commune de Chouzelot		SYDED	Les 3 appartements communaux ont été équipés de chaudières individuelles au fuel il y a une vingtaine d'années. Ces dispositifs sont polluants et donnent des signes de vieillissement. Ces 3 chaudières sont pour un appartement T4 de 101m², un T1 de 53m² et un T2 de 72m² soit une surface totale 226m². L'étude du remplacement par une chaufferie bois et sont chiffrage sont cours.	Le SYDED : Qui assure l'étude de faisabilité, s'engage à fournir l'analyse thermique et les scénarios étudiés fin mai 2022.	En cours de chiffrage par le Syded		
SECTEUR 7	OS3.2.3 Fiche-projet	Etude de faisabilité d'installation d'une centrale solaire photovoltaïque dans une ancienne carrière	1 ou 2 communes dont Bollandoz	BE pour étude de faisabilité	ADEME, CCLL, SEM		Pas encore d'étude lancée	à définir		
	OS3.2.4 Fiche-projet	Installation de panneaux photovoltaïques sur bâtiment communaux lors de la rénovation de la toiture	Commune de Bollandoz	BE pour étude de faisabilité Travaux + Achat des panneaux	Syded, fruitière à énergie		A programmer pour 2022	15 000€/toiture	financeurs ? 25%?	
SECTEUR 8	OS3.2.5 Fiche-projet	Couverture en tuiles photovoltaïques sur l'Eglise de Villers	Commune nouvelle des Monts-Ronds	à définir			2024	à définir	à définir	
SECTEUR 11	OS3.2.6 Fiche-projet	Installation station solaire photovoltaïque pour revente d'énergie	Syndicat intercommunal de la Bareche	Entreprises + communes	5 communes Loue Lison + 2 Portes du haut Doubs (Guyans Durnes, Voires) Etat, Syded, Ademe	Installation de panneaux photovoltaïques pour revente d'énergie	2023 - 2024	34300€ HT	A définir : participation communes + subvention	

SECTEURS	TYPE DE FICHE	PROPOSITION ACTIONS/PROJETS	Portée par qui ?		Avec quels partenaires ?	Comment ?	Quand ?	Quel plan de financement ?		Remarques
			Maître d'ouvrage	Moyens humains				Budget envisagé	Subventions	
OS3. 3 : Rénovation de l'éclairage public										
CC Loue Lison	OS3.3.1 Fiche-action	Programme de rénovation de l'éclairage public du territoire	CC Loue Lison Service PCAET		SYDED	Fiche action du PCAET O1A2-1.2.4 et O1A2-1.2.5 Action en cours. Pré diagnostic effectué et communes participantes récentes. Collecte en cours des délibérations et des conventions d'adhésion au groupement de commande. Environ 1500 points lumineux répartis sur 20 communes sont concernés. La CCLL est coordinatrice du projet. Les couts AMO sont redistribués aux communes participantes au projet. De même, les subventions seront réattribuées aux communes.	Estimation : Lancement d'un marché en mai-juin 2022 pour un début des travaux octobre-novembre 2022.	Coût global : Entre 750 000 et 1.2 millions (estimation Syded)	La CCLL est coordinatrice du projet. Les couts AMO sont redistribués aux communes participantes au projet. De même, les subventions seront réattribuées aux communes.	
SECTEUR 1	OS3.3.2 Fiche-action	Rénovation de l'éclairage de la Saline Royale	Saline Royale		Soberco Environnement (écologues), agence Mayot&Toussait (paysagistes), Département du Doubs (label espace naturel sensible), LPO (convention en cours), référents Natura 2000 (prise de contact dès notification du marché de maîtrise d'œuvre).	La Saline royale d'Arc-et-Senans, monument historique inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO (130.000 visiteurs annuels) souhaite mettre en valeur la qualité architecturale du monument par une création lumière contemporaine à la fois audacieuse et respectueuse de l'environnement fragile qui l'entoure (faune et flore protégées, économie d'énergie).	Janvier 2022 : notification du marché de maîtrise d'œuvre Février-Avril 2022 : études de conception, jusqu'au DCE de la phase travaux. Mi-Juillet 2022 : consultation pour l'achat et l'intégration des équipements. Automne 2022 – Hiver 2023 : intégration des équipements, paramétrage/programmation et tests. Printemps 2023 : mise en service.	Etudes et honoraires de Maîtrise d'œuvre : 35k€ HT Achat, acheminement, intégration et paramétrage/programmation des équipements : 800k€ HT Prestations réalisées en interne : études préalables, installation, maintenance sur 24 mois : 83k€ HT TOTAL : 918k€ HT, soit 1.101.600€ TTC	DSIL/ DETR : 771.120€ EPCC Saline royale (autofinancement, essentiellement du temps de travail) : 110.160€ Autres subventions (en cours) : 220.320€ TOTAL : 1.101.600€ TTC L'EPCC Saline royale n'est pas éligible au FCTVA car l'Etat est cofondateur de l'établissement.	
SECTEUR 2	OS3.3.3 Fiche-projet	Rénovation de l'éclairage du terrain du club de football Val de Loue	Commune de Quingey		Club de foot Val de la Loue	Afin de réduire la consommation d'énergie de la commune et d'améliorer les installations anciennes du terrain de foot, la commune souhaite s'engager dans cette rénovation	2ème semestre 2022	60 000€ = reprise de six poteaux complets et un système de luminosité en le mais plus efficace.		

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOUE LISON
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE 2021 - 2026
Ce document sert de fil conducteur au travail de co-construction des fiches-actions ou fiches-projets du crte
PROJETS POUR PROCHAINES CLAUSES DE REVOYURE



Légende

Clause de revoynure

SECTEUR	AXE THEMATIQUE	PROPOSITION ACTIONS/PROJETS	Portée par qui ?		Avec quels partenaires ?	Comment ?	Quand ?	Quel plan de financement ?		Remarques
			Maitre d'ouvrage	Moyens humains				Budget envisagé	Subventions	
OS 1 : UN TERRITOIRE CRÉATEUR DE RICHESSE DURABLE										
OS1.1 : Valorisation des sites patrimoniaux										
OS1.2 : Valorisation des sentiers de randonnées autour du patrimoine local										
SECTEUR 1	A. Un territoire créateur de richesse durable Clause de revoynure	Circuit touristique autour de la thématique de l'eau en lien avec les lavoirs et fontaines	Communes du secteur 1	OT						
SECTEUR 2	A. Un territoire créateur de richesse durable Clause de revoynure	Aménagement des promenades du secteur avec la base de loisirs et la route d’Ornans de l’île Simon (Quingey)	Commune de Quingey							
SECTEUR 5	A. Un territoire créateur de richesse durable Clause de revoynure	Projet de création d'un sentier de randonnée	4 communes concernées Rouhe Palantine Courcelles Goux sous Landet							
SECTEUR 5	A. Un territoire créateur de richesse durable Clause de revoynure	Aménagement de sentiers de randonnées intercommunaux	Projet proposé par Rurey							
SECTEUR 7	A. Un territoire créateur de richesse durable Clause de revoynure	Création d'un circuit "petit patrimoine local et culturel"	les communes du secteur 7	OT	Réflexion sur un projet commun aux différentes communes du secteurs Ex : Fertans a plusieurs fontaines dont une en eau et une église remarquable					Actions transversales du secteur 7

SECTEUR 9	A. Un territoire créateur de richesse durable Clause de revoyure	Chemin de découverte des lavoirs et fontaines de la Vallée de la Loue. Montgesoye : 8 lavoirs, Vuillafans : 1 lavoir, Châteauvieux : 1 lavoir et 1 fontaine, Lods : 1 lavoir et 2 fontaines, Mouthier : 8 lavoirs et fontaines.	Communes de Montgesoye, Vuillafans, Lods et Mouthier.	CCLL	Eau utilisée pour les fontaines				
SECTEUR 10	A. Un territoire créateur de richesse durable Clause de revoyure	Création d'un musée de la faïence ou circuit touristique autour de la faïence	Commune de Longeville ou autres (Musée de la Taillanderie)	OT					
OS1.3 : Création et promotion des tiers-lieux									
OS1.4 : Réhabilitation des friches industrielles et agricoles									
OS 2 : UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ A HAUTE QUALITÉ DE VIE									
OS2.1 : Préserver la ressource en eau et les milieux naturels									
OS2.2 : Mobilité sur le territoire Loue Lison									
SECTEUR 5	B. Un territoire de proximité à haute qualité de vie A interroger	Sécurisation RD9 pour les mobilités douces	Commune d'Epeugney						Bien préciser que ce projet sur la RD9 soit relative uniquement à la sécurisation pour les vélos
OS2.3 : Aménagement d'équipements sportifs et de loisirs									
SECTEUR 1	B. Un territoire de proximité à haute qualité de vie Clause de revoyure	Aménagement d'une base de loisirs, plage aménagée et protégée sur la commune d'Arc-et-Senans	Commune d'Arc-et-Senans						
SECTEUR 3	B. Un territoire de proximité à haute qualité de vie Clause de revoyure	Remise aux normes vestiaires + terrain de foot pour le club de foot du secteur		Club de foot (très dynamique et classé) FFF			2 commune MO mais contribution possible des autres communes (fonds de concours)	Co-financeurs à rechercher	

OS2.4 : Aménagement d'espaces et d'équipements de service au public									
SECTEUR 4	B. Un territoire de proximité à haute qualité de vie Clause de revoyure	Construction d'une maison des anciens sur le modèle d'une résidence service	Myon						IDEE DE PROJET
SECTEUR 5	B. Un territoire de proximité à haute qualité de vie Fiche-Action	Réfection de la place principale et végétalisation à Epeugney	Commune d'Epeugney						
SECTEUR 10	B. Un territoire de proximité à haute qualité de vie Clause de revoyure	Rénovation de la salle des fêtes d'Amathay et création de dortoirs pouvant accueillir des résidences d'artistes	1 commune Amathay		Salle des fêtes utilisable par les autres communes du secteur (Bolandoz moins concerné). Rénovation en bâtiment BBC, installation panneaux photovoltaïques (selon le budget). Les dortoirs pourront être utilisés par un compagnie de théâtre implantée sur la commune d'envergure régionale et/ou aux usagers de la salle des fêtes.				Rechercher des financements
OS2.5 : Actions en faveur de la santé									
OS 3 : UN TERRITOIRE SOBRE EN ÉNERGIE									
OS3. 1 : Rénovation énergétique des bâtiments publics									
SECTEUR 2	C. Un territoire sobre en énergie Clause de revoyure	Réhabilitation de l'ancienne école de Lombard	Commune de Lombard						
SECTEUR 3	C. Un territoire sobre en énergie Clause de revoyure	Rénovation de la partie maternelle de l'école	Syndicat scolaire du secteur 3				Syndicat scolaire + contributions communales ?	Co-financeurs à rechercher	
SECTEUR 4	C. Un territoire sobre en énergie Clause de revoyure	Amélioration technique des bâtiments et logements communaux et création d'une chaufferie collective communale	Lizine						
SECTEUR 5	C. Un territoire sobre en énergie Clause de revoyure	Rénovation de l'école	SIVU comprenant 3 communes (Epeugney, Rurey, Cademène)						Questionnement sur le devenir de l'école car en perte d'effectif
SECTEUR 7	C. Un territoire sobre en énergie Clause de revoyure	Création de logements communaux à Fertans	Commune de Fertans						Projet qui doit intégrer les principes de la TEE
OS3. 2 : Promotion et installation d'EnR sur le territoire									
SECTEUR 5	C. Un territoire sobre en énergie Clause de revoyure	Projet de chaufferie bois pour les bâtiments communaux	Commune de Rurey						
OS3. 3 : Rénovation de l'éclairage public									